

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1^{ER} AU 8 SEPTEMBRE 1977

46^e Session

STOCKHOLM (Suède)



STOCKHOLM - Vue générale



STOCKHOLM - l'Hôtel de Ville





Sa Majesté, CARL XVI GUSTAF, roi de Suède, lors de la séance inaugurale.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La 46^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol s'est tenue du 1^{er} au 8 septembre 1977 à Stockholm (Suède) au " Nouveau Palais du Parlement " .

La session inaugurale a été honorée de la présence de sa Majesté CARL XVI GUSTAF, roi de Suède, qui a été reçu au son de l'hymne national exécuté par l'orchestre et les chœurs de la police.

Devant les hautes personnalités suédoises et les délégués des pays représentés à l'Assemblée Générale, M. Carl PERSSON, Directeur général de la police de Suède et Président de l'O.I.P.C.-Interpol a prononcé le discours suivant :

Au nom de la police suédoise, je vous souhaite à tous la bienvenue à la 46^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol. C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir en Suède, au cours

de ma première année de présidence à l'O.I.P.C.-Interpol.

Je voudrais dire à Sa Majesté le Roi combien nous sommes heureux et combien nous lui sommes reconnaissants d'avoir bien voulu honorer de sa présence l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Je suis heureux d'accueillir ici l'ex-Président, M. William Higgitt, du Canada.

Il y a exactement vingt-cinq ans, la Suède avait déjà eu le privilège d'accueillir l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol. Une trentaine de pays y étaient représentés. Aujourd'hui, ce sont les représentants de 109 pays qui sont rassemblés ici.

Si l'O.I.P.C.-Interpol est devenue une Organisation internationale aussi importante, c'est, bien entendu, parce que le besoin d'une co-

opération internationale en matière de police se fait sentir chaque jour davantage.

Dans un monde comme le nôtre, dont les frontières sont en train de s'ouvrir, avec des moyens de communication rapides et, malheureusement, une augmentation rapide de la criminalité internationale, il n'y a qu'une solution pour nos pays et nos polices : c'est une coopération plus étroite et plus intense.

Nous voulons tous moins de formalités aux frontières, nous souhaitons tous pouvoir voyager aussi rapidement et à aussi bon compte que possible, afin de pouvoir voir le monde et faire la connaissance des habitants des autres pays, nous désirons tous donner au plus grand nombre possible un bon niveau de vie et nous luttons tous en faveur du progrès technique. Mais les malfaiteurs utilisent aussi ces dévelop-

pements et ces changements. Seul, un effort collectif de toutes les polices du monde pourra les arrêter.

Naturellement, il ne faut jamais laisser la coopération policière internationale empiéter sur la souveraineté nationale. Même si les conditions, les législations et les systèmes judiciaires de nos pays sont différents, nous devons essayer de travailler comme le font les services de police nationaux ou locaux sans laisser les frontières entraver nos efforts.

L'O.I.P.C.-Interpol est aujourd'hui une des plus grandes Organisations internationales, mais, pour les raisons indiquées plus haut, j'espère que de nouveaux pays viendront encore en faire partie et que les gouvernements et les parlements du monde entier comprendront pleinement l'importance de la coopération policière internationale mise en œuvre par l'O.I.P.C.-Interpol et y apporteront leur soutien.

Afin que notre œuvre soit mieux comprise, il est, à mon avis, très important d'informer davantage le public, de lui faire connaître notre mission et nos tâches de tous les jours et de souligner que notre but est de protéger les citoyens de nos pays des conséquences graves de la criminalité internationale.

La coopération bilatérale dans les affaires criminelles individuelles est naturellement le complément nécessaire à la coopération internationale par le canal de l'O.I.P.C.-Interpol, mais je voudrais souligner le fait que les fondements de la coopération ne peuvent être fournis que par une Organisation ayant l'envergure de l'O.I.P.C.-Interpol. Il est aussi, à mon avis, très important que les tâches, que notre Organisation est la mieux placée pour accomplir, ne soient pas divisées et confiées à d'autres Organisations et organismes internationaux dotés de pouvoirs plus ou moins importants. Une telle division ne pourrait qu'amener un affaiblissement de notre combat contre la criminalité internationale.

Non seulement la criminalité internationale augmente très rapidement dans la plupart des pays, mais elle a aussi tendance à devenir plus sérieuse, professionnelle et commercialisée, et par conséquent plus difficile à combattre. Je pense, en particulier, au trafic

de stupéfiants et d'objets volés, ainsi qu'aux actes de violence à ramifications internationales, qui sont aujourd'hui des domaines bien organisés de l'activité criminelle.

Mais nous ne devons pas porter notre attention uniquement sur les malfaiteurs eux-mêmes. Il est indispensable d'essayer de trouver les causes fondamentales du développement actuel de la criminalité internationale et aussi de prendre d'importantes mesures préventives. Nous espérons pouvoir parvenir à réduire les terrains d'éclosion de la criminalité au moyen de différents types de politiques sociales. Personne ne connaît mieux ces liens de cause à effet que le policier, qui les voit chaque jour dans l'exercice de ses fonctions.

Nous sommes aussi en droit d'attendre des Nations Unies et des autres Organisations internationales qu'elles se mettent d'accord sur les principes de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, les actes de violence et la criminalité économique à ramifications internationales.

Nous devons tous, à l'avenir, contribuer à développer la coopération internationale par le canal de l'O.I.P.C.-Interpol et à la rendre plus efficace.

Il est nécessaire que les pays membres de l'O.I.P.C.-Interpol aient toujours présent à l'esprit que le quartier général de St Cloud est le cœur de l'Organisation. On ne saurait trop insister sur la position centrale du Secrétariat général. Il est indispensable de fournir rapidement et avec exactitude au Secrétariat général tous les renseignements nécessaires sur la criminalité et les malfaiteurs internationaux. Au cours des dernières années, les effectifs du Secrétariat ont été renforcés, mais il sera sans doute nécessaire de le doter de nouveaux moyens, au fur et à mesure de l'augmentation du volume de travail, afin qu'il puisse traiter et diffuser les renseignements qu'il reçoit. Toutefois, il est tout aussi important que les Bureaux Centraux Nationaux disposent de moyens et de pouvoirs appropriés. L'obtention de ces moyens doit être considérée comme une obligation pour chaque pays membre de l'Organisation.

Il faut cependant que les renseignements reçus par le Secrétariat

général soient rapidement exploités, si l'on veut qu'ils soient utiles. Il est donc essentiel que le Secrétariat soit mis à même de mieux coordonner les activités opérationnelles, quand elles sont nécessaires, comme le fait actuellement la sous-division des stupéfiants du Secrétariat général. Dans ce cas, il pourrait être utile de créer des bureaux régionaux du Secrétariat général en Asie, en Afrique et en Amérique du sud. De telles créations ne doivent naturellement intervenir que progressivement, dans la limite des moyens financiers disponibles. Mais une telle extension des activités du Secrétariat général rapprocherait les régions les unes des autres, ainsi que du Secrétariat.

Enfin, je voudrais souligner que le plus important pour la coopération policière internationale est la fidélité à notre Organisation. Un affaiblissement de l'O.I.P.C.-Interpol créerait des problèmes graves dans les pays membres, dont les malfaiteurs internationaux ne tarderaient pas à profiter.

Je suis extrêmement heureux de voir que les autorités policières du monde entier ont pu poursuivre la coopération, en dépit des difficultés extérieures qui sont parfois survenues. Ceci a été possible grâce à la prévoyance des fondateurs de l'O.I.P.C.-Interpol, qui ont eu la sagesse d'inclure dans le Statut une clause interdisant à l'Organisation d'intervenir dans les questions présentant un aspect politique, militaire, religieux ou racial.

Protégeons aussi notre coopération en tant que policiers et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre la criminalité internationale.

Je souhaite la bienvenue à tous les délégués à cette Assemblée, à Stockholm et à la police suédoise. J'espère sincèrement que cette session renforcera la coopération internationale et fera progresser notre Organisation.

Je vous demande maintenant, Excellence, de bien vouloir déclarer officiellement ouvert la 46^{ème} session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol.

*
**

M. Sven ROMANUS, Ministre de la justice de Suède, s'est ensuite adressé en ces termes à l'Assemblée générale :

Il fut un temps — et il n'est pas si éloigné — où nombre d'entre nous, dans ce pays, pensaient qu'il y avait un lien simple et direct entre le bien-être social et la criminalité. Nous pensions qu'avec un haut niveau de bien-être matériel et une généralisation de l'instruction, la criminalité diminuerait automatiquement. Cet optimisme, fondé sur le développement social, il ne fait aucun doute que de nombreux autres pays le partageaient avec nous.

Cependant, la réalité s'est avérée toute autre. Au cours de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale, le peuple suédois a connu une amélioration particulièrement marquée du niveau de vie. L'instruction s'est considérablement répandue. Le bien-être social est très développé. Cependant, parallèlement à cette augmentation du

niveau de vie, nous avons assisté, depuis 1950, à une augmentation considérable du nombre des délits commis. Les prévisions actuelles ne nous offrent pas non plus une image encourageante de l'avenir en ce qui concerne la criminalité.

Cette augmentation de la criminalité n'est pas seulement quantitative. Les crimes sont aussi devenus plus importants. Autre aspect nouveau, le crime a de plus en plus des ramifications internationales. Ici, nous avons vu, entre autres, comment des bandes internationales ont introduit certaines formes de criminalité dans notre pays. Nous avons connu une criminalité de violence grave, présentant un caractère international. Le trafic des stupéfiants est, dans une large mesure, l'œuvre de groupements internationaux. Et je dois souligner que la situation, en ce domaine, est aujourd'hui exceptionnellement préoccupante.

Evidemment, le gouvernement suédois n'accepte pas passivement

un développement, qui entraîne une augmentation de la criminalité. Au contraire, des efforts importants doivent être faits sur un vaste front. La police a, dans ce contexte, un rôle vital à jouer. Les services de police suédois se sont considérablement étoffés au cours des dernières années, tant du point de vue du personnel que de celui du matériel. J'ose affirmer que la police suédoise est efficace, compétente et très consciente de ses devoirs.

Le travail de la police fait une part sans cesse plus grande à la coopération qui, pour lutter contre la criminalité internationale, a lieu avec la police des autres pays.

Cette assistance mutuelle entre services de police peut se pratiquer de façon bilatérale. Mais ce n'est pas suffisant. Une coopération policière internationale très étendue est indispensable, si l'on veut lutter efficacement contre le crime multi-national.

C'est dans ce contexte que



Vue générale de la salle de conférences pendant la séance inaugurale

l'Interpol a un rôle particulièrement important à jouer. Le gouvernement suédois et le Parlement ont tous les deux souligné, à maintes reprises, combien, à leurs yeux, est important et utile le rôle de l'Interpol. Les responsables politiques suédois ont ainsi affirmé que nous estimons essentiel que s'instaure et se renforce une collaboration dans le cadre des activités de l'Interpol. Le travail, qui a été fait par l'Interpol est digne d'être apprécié à sa juste valeur.

C'est dans ce contexte que, au nom du gouvernement suédois, j'ai plaisir à souhaiter la bienvenue en Suède aux participants de la 46^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol.

C'est avec intérêt que j'ai étudié l'ordre du jour de cette conférence. Il montre les grands problèmes, auxquels l'Interpol porte son attention. Je vous souhaite à tous tout le succès possible dans votre importante mission au service de la lutte contre la criminalité. En même temps, je voudrais exprimer le souhait que vous aurez l'occasion de faire connaissance avec notre pays et de voir ce qu'il peut vous offrir.

Je déclare maintenant ouverte la 46^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Organisation Internationale de Police Criminelle.

*
**

Parlant au nom de l'Organisation, M. Jean NEPOTE, Secrétaire Général de l'O.I.P.C.-Interpol, a prononcé l'allocution suivante :

Au nom de tous les pays représentés ici, au nom de l'Organisation toute entière, j'exprime nos très sincères remerciements au Gouvernement suédois pour avoir invité l'Assemblée Générale de l'Organisation Internationale de Police Criminelle Interpol à tenir sa 46^{ème} session à Stockholm.

Vous pouvez juger de la sympathie avec laquelle cette invitation a été accueillie en voyant tant de délégations réunies dans ce magnifique et moderne Palais. -

L'honneur que nous a fait la Suède en nous invitant est hautement rehaussé et confirmé par la présence, à cette cérémonie, de Sa Majesté le Roi de Suède que je

salue très respectueusement. Votre présence, Sire, est un signe éclatant de l'importance qu'attache votre pays aux principes sur la base desquels fonctionne notre Organisation.

De même votre présence, Monsieur le Ministre, et les paroles que vous avez prononcées nous confirment dans le sentiment que notre action commune est utile et appréciée.

Il y a tout juste 25 ans, notre Organisation — qui s'appelait alors la Commission Internationale de Police Criminelle — tenait son Assemblée annuelle dans cette même ville.

Que de changements intervenus en un quart de siècle dans les domaines de notre compétence !

D'abord, changements préoccupants intervenus dans le volume et la nature de la criminalité. Chaque jour, l'actualité met en lumière des formes de criminalité que l'on croyait être celles du passé : prises d'otages, attentats, enlèvements, attaques en commandos. Parallèlement, la criminalité en col blanc ou la fraude internationale se répandent. Le recours à la drogue, qui est une sorte de démission devant les combats de la vie, a séduit nombre de nos jeunes. L'internationalisation massive de toutes les formes de la criminalité fait évidemment partie de ces changements. Crise morale du 20^{ème} siècle ? Défaillance des systèmes traditionnels d'encadrement de la société ? Accumulation excessive de biens matériels et impatience d'en jouir ? Politique criminelle mal adaptée au contrôle des criminels professionnels et dangereux ? Autant de questions que l'on peut poser aujourd'hui pour tenter d'expliquer la croissance alarmante de la délinquance.

Changements, aussi, intervenus dans les structures policières de votre pays. En 1965, la police suédoise s'est radicalement transformée en devenant une force nationale. Cette décision fut à la base d'une modernisation spectaculaire, que ce soit dans la formation des hommes, dans la centralisation de l'information, dans l'utilisation de la technologie la plus avancée. Qui plus est, cette réforme a été conduite dans le respect des traditions les plus exigeantes de la démocratie.

Comment évoquer cette œuvre considérable sans citer le nom de celui qui l'a menée à bien : je veux nommer notre distingué et dynamique Président, M. Carl PERSSON.

Enfin, changements au sein même de notre Organisation. Les 40 Membres de la C.I.P.C. de 1952 sont devenus les 124 Membres de l'O.I.P.C.-Interpol. Nos méthodes de travail et de coopération se sont consolidées et élargies. Nos moyens ne sont pas comparables à ceux dont on disposait à l'époque.

Mais nous ne sommes pas rassemblés ici pour constater les changements intervenus en un quart de siècle. Ce qui importe c'est ce qui se passera demain pour rendre notre combat contre le crime plus efficace.

Nous voulons aboutir à un échange d'informations plus complet sur les malfaiteurs. Nous voulons une participation toujours plus étroite des forces locales de répression à notre dispositif ; nous voulons des télécommunications toujours plus modernes et couvrant sans cesse de nouveaux pays. Nous voulons une meilleure centralisation et une meilleure exploitation de l'information grâce à l'informatique.

Nous avons évidemment conscience que la police n'est qu'un élément parmi d'autres du système pénal.

Nous savons aussi que la coopération policière internationale trouve ses limites dans tout ce qui touche aux souverainetés nationales. Mais, dans le domaine qui nous est propre, nous sommes sans défaillance animés par la volonté de toujours mieux faire. L'appui que nous donnent les Gouvernements, au niveau le plus élevé, est essentiel à notre réussite. Il n'y avait pas meilleure occasion que cette séance solennelle pour exprimer au Gouvernement suédois notre reconnaissance pour nous avoir toujours accordé sa confiance et son appui. Savoir que cette confiance et cet appui ne nous seront pas ménagés dans l'avenir constitue, pour nous, le meilleur des encouragements pour poursuivre notre œuvre.

ADHÉSION DE NOUVEAUX PAYS

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur l'adhésion du PARAGUAY et des SEYCHELLES, dont les représentants exposent à l'Assemblée les raisons qui ont incité leurs gouvernements à demander leur adhésion à l'O.I.P.C.-Interpol.

Ces candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée, qui donne les résultats suivants :

PARAGUAY :

99 voix pour, 1 contre, 0 abstention

SEYCHELLES :

98 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

Ces deux pays feront donc désormais partie de l'O.I.P.C.-Interpol.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Relations avec les pays
- Affaires criminelles internationales
- Drogues dangereuses
- Cycles, Colloques et Etudes
- Revue Internationale de Police criminelle
- Relations extérieures
- Moyens d'action
- Entraide technique

Le Secrétaire Général donne lecture d'un rapport qui rend compte des principales activités de l'O.I.P.C.-Interpol et de son Secrétariat général pour la période comprise entre Octobre 1976 (45^{ème} session de l'Assemblée Générale) et Septembre 1977. Certaines statistiques portent cependant sur une période légèrement différente qui est signalée dans chaque cas particulier.

● Relations avec les pays

L'Assemblée Générale ayant approuvé l'adhésion du Paraguay et des Seychelles, le nombre des pays membres de l'Organisation se trouve porté à 126.

En janvier 1977, s'est tenue, au siège de l'Organisation, la 6^{ème} conférence régionale européenne ; en avril 1977, la 6^{ème} conférence régionale américaine se réunissait à Montevideo (Uruguay). En août 1977, s'est déroulée au siège de l'Organisation, la 4^{ème} conférence régionale asiatique et la 2^{ème} conférence Interpol des Caraïbes a eu lieu à Curaçao (Antilles Néerlandaises) en juin 1977.

● Affaires criminelles internationales

La lutte contre la délinquance internationale est la raison d'être de l'Organisation. Les Bureaux Centraux Nationaux et le Secrétariat général y consacrent leurs soins en permanence.

Le Secrétariat général a eu à traiter un nombre d'affaires supérieur à celui de l'année précédente, 28 modes opératoires utilisés par des malfaiteurs ont été diffusés entre le 1^{er} juin 1976 et le 1^{er} juin 1977. L'édition de la série "possibilités d'intervention rapide des Bureaux Centraux Nationaux" se poursuit.

Les tâches du Secrétariat général se répartissent de la façon suivante : 35.381 affaires ont été étudiées ; 412 individus ont été signalés par voie de notices signalétiques ; 145 diffusions concernant des vols d'objets ont été expédiées et 11.713 informations ont été fournies aux B.C.N.. Le nombre des affaires traitées au Secrétariat, en

augmentation sensible sur celui de l'an dernier, traduit notamment un progrès dans la coopération.

Le rapport de synthèse sur le faux monnayage en 1976, établi pour la présente session de l'Assemblée Générale, présente un compte rendu de la 6^{ème} conférence internationale sur le faux monnayage qui s'est tenue à Madrid en mars 1977.

● Drogues dangereuses

La sous-division des stupéfiants continue à perfectionner ses méthodes de travail, pour atteindre le but qu'elle s'est assigné : constituer un véritable centre international de renseignements sur le trafic illicite des stupéfiants.

Les cinq officiers de liaison affectés à ce service, en provenance du continent européen, ont effectué 32 missions générales auprès des Bureaux Centraux Nationaux de leur zone et plusieurs missions précises à l'occasion d'affaires particulières.

L'officier de liaison nommé pour l'Amérique latine a effectué trois missions dans sa zone.

L'officier de liaison pour le Sud-Est Asiatique a effectué quatre missions dans les pays de sa zone et une mission à l'occasion d'une affaire particulière.

Un policier iranien a été mis à la disposition du Secrétariat général. Il pourra effectuer des missions de liaison dans la région du Moyen Orient.

Le nombre des affaires examinées par le Secrétariat général (21.411) entre le 1^{er} juin 1976 et le 1^{er} juin 1977 est supérieur à celui de l'an dernier (15.808).

La bonne coopération entre la police et la douane s'est affirmée au cours de l'année 1976. Des réunions périodiques rassemblent les représentants du Secrétariat du Conseil de Coopération Douanière et du Secrétariat général d'Interpol.

Un rapport sur la situation générale du trafic illicite pour l'année 1976 a été établi à l'intention de l'Assemblée Générale.

Le Secrétariat général a poursuivi son effort quant à la rédaction de lettres-circulaires donnant des



La tribune officielle

De gauche à droite :

MM. DE GRUYSE et BERREJEB, Vice-Présidents de l'O.I.P.C.-Interpol.
M. NEPOTE, Secrétaire Général et M. PERSSON, Président,
puis MM. KNIGHT et BUDIDARMO, Vice-Présidents.

indications sur les activités de bandes de trafiquants, sur les modus operandi ou sur d'autres informations de caractère stratégique ou tactique.

Les derniers exemplaires de l'enseignement audio-visuel ont été vendus, ce qui porte à 452 le nombre total distribué. Une mise à jour de cet enseignement est actuellement en cours.

Une brochure sur les matériels et équipements utiles au cours des enquêtes en matière de drogues est en cours de réalisation ainsi qu'une étude sur les tablettes de morphine.

Une étude sur l'emploi des chiens dans la détection des drogues, ainsi que la mise à jour de la brochure sur les laboratoires clandestins ont été menées à bien au cours de l'année.

Dans le cadre de la coopération avec les Nations Unies le Secrétariat général a assisté aux travaux de la session de la Commission des Stupéfiants (février 1977) et a accueilli les auditeurs de trois cycles du centre de formation de Genève.

Une conférence réunissant les chefs de services européens spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants a eu lieu au Siège de l'Organisation au début de 1977.

Une réunion de travail entre chefs de services spécialisés des pays d'Asie du Sud-Est et d'Europe a été organisée en août 1977.

Par ailleurs, des experts du Secrétariat Général ont assisté à plusieurs réunions auprès du Conseil de Coopération Douanière et à de très nombreuses conférences internationales sur les drogues.

● Cycles, Colloques et Etudes

Plusieurs colloques et réunions de travail prévus par le programme de travail se sont tenus au Siège, notamment un colloque sur les méthodes d'identification des personnes et des traces et un colloque sur les vols d'objets d'art et de biens culturels.

Un cycle de formation en langue anglaise des officiers des Bureaux Centraux Nationaux a été prévu pour novembre 1977 au Siège de l'Organisation.

Les études du Secrétariat ont porté sur les sujets suivants : vols et utilisations frauduleuses de billets d'avion ; vols de biens culturels ; sécurité de l'aviation civile ; prévention du crime ; protection des hautes personnalités ; mise en observation des malfaiteurs internationaux.

Des travaux sont actuellement en cours : Inventaire des programmes de recherche et des études effectuées dans le domaine de la police dans les différents pays : édition d'une collection des résolutions adoptées par les Assemblées générales de l'O.I.P.C.-Interpol ; collecte des textes législatifs et réglementaires portant création d'un Bureau central national Interpol, mentionnant l'O.I.P.C.-Interpol ou faisant allusion à cette Organisation.

Le recueil des statistiques criminelles internationales pour les années 1973/1974 paraîtra prochainement.

● Revue Internationale de Police Criminelle

La publication de la Revue internationale de Police criminelle est une des tâches traditionnelles du Secrétariat, et ce n'est pas toujours la plus aisée.

La Revue est éditée sans défaillance depuis septembre 1946. L'édition espagnole de la Revue internationale est maintenant publiée de façon régulière et sans retard grâce au concours de la police espagnole. Un retard s'était manifesté dans l'édition anglaise ; on s'efforce de le combler.

La R.I.P.C. a suffisamment d'ar-

tics touchant à la police scientifique et désirerait publier davantage d'articles sur les affaires illustrant les techniques de l'enquête criminelle et aussi sur les méthodes de travail ou nouveaux équipements expérimentés dans les divers services. Tout le monde souhaite davantage d'informations sur ce qui apparaît de nouveau, ici et là, et sur les expériences des uns et des autres. La Revue Internationale de Police Criminelle pourrait servir de véhicule à l'information mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui.

● Relations extérieures

Entre le 1^{er} juin 1976 et le 1^{er} juin 1977, le Secrétariat général a été visité par 218 personnes venant de 43 pays et par 76 groupes comprenant au total 153 personnes venant de 16 pays. En outre, 78 journalistes, écrivains ou reporters venant de 13 pays ont été reçus au Secrétariat général.

L'organisation continue d'entretenir des liens traditionnels avec les Nations Unies, avec d'autres organisations intergouvernementales (O.A.C.I., U.I.T., Conseil de l'Europe, Conseil de Coopération Douanière, Ligue Arabe) ou avec des organismes non gouvernementaux (I.A.T.A., Association Internationale de Droit Pénal, Société Internationale de criminologie, Société Internationale de Défense sociale).

● Moyens d'action

Méthodes de travail

Il a été procédé à une vaste consultation des Bureaux Centraux Nationaux pour rechercher les améliorations à apporter dans le fonctionnement général de l'Organisation et du Secrétariat général. Les suggestions formulées, parfois contradictoires, sont à l'étude.

Télécommunications

Au cours de 1976, le trafic des stations du réseau radioélectrique international de police s'est accru d'environ 13 % par rapport à 1975 et s'est élevé à 279.307 télégrammes.

● Entraide technique

Depuis la session d'Accra de l'Assemblée Générale, l'entraide technique au sein de l'Organisation s'est manifestée par l'attribution de trois bourses de voyage ou de séjour à des opérateurs de télécommunications.

Le prochain stage de formation des officiers des Bureaux Centraux Nationaux donnera lieu à l'attribution de bourses dont le nombre est fixé par le Comité Exécutif.

Le rapport d'activité est soumis à l'Assemblée Générale qui décide de l'adopter à l'unanimité.



La délégation du Japon

QUESTIONS FINANCIÈRES

Après avoir pris connaissance du rapport relatif au budget de 1976, du bilan financier au 31 décembre 1976 et des vérifications effectuées par les commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le compte-rendu de l'exercice financier de 1976.

Le projet de budget pour 1978 a

été établi en tenant compte du développement des activités de l'Organisation et de la conjoncture économique.

Le projet de budget, présenté aux délégués par le Secrétariat général, est approuvé par l'Assemblée Générale.

TRAFIC ILLICITE INTERNATIONAL DES STUPÉFIANTS EN 1976

- **Opium et dérivés**
- **Quelques exemples de coopération internationale**
- **Formulaire de statistiques annuelles relatives à la production, au trafic et à l'usage illicite des drogues**

L'Assemblée Générale décide la création d'une commission dont M. YODMANI (Thaïlande) est nommé Président.

Le rapport du Secrétariat général donne une idée de l'importance et la nature du trafic international des stupéfiants; l'importance des modifications de ce trafic d'une année à l'autre; la coopération des pays membres entre eux et avec le Secrétariat général; l'évolution probable de la situation, ces prédictions étant basées sur l'expérience des membres du Secrétariat général et sur les éléments d'information et rapports qui leur ont été communiqués.

L'amélioration de la coopération, notée l'an dernier, ainsi que de la quantité et de la qualité de l'information fournie par plusieurs pays, qui non seulement ont envoyé les rapports qui leur étaient demandés, mais y ont aussi apporté un plus grand souci de précision, s'est maintenue.

• **Opium et dérivés**

OPIUM

Après avoir diminué deux années de suite, la quantité totale d'opium saisie dans le monde a augmenté de 19 % en 1976.

Ce chiffre ne fait que confirmer la tendance notée ces dernières années, selon laquelle, sauf dans les cas où l'opium fait l'objet d'un trafic international pour répondre à une demande spéciale des consommateurs, la transformation de l'opium en morphine et en héroïne a lieu près de la zone de production.

MORPHINE

La quantité de morphine saisie, comme celle de l'opium, après avoir été en diminution deux années de suite, a augmenté en 1976. Bien qu'il y ait eu un pays de moins à signaler des saisies, le nombre des saisies signalées a augmenté de 14 %.

HEROÏNE

L'augmentation de la quantité d'héroïne saisie (+ 150 %) est encore plus importante que celle d'opium et de morphine.

Bien que les augmentations constatées s'expliquent en partie par une meilleure information du Secrétariat général, il ne fait aucun doute que le trafic illicite d'héroïne s'est beaucoup développé, en particulier en Extrême-Orient et en Europe.

Il convient de faire remarquer que les contrôles exercés par les autorités turques sur la récolte 1976 de pavot non incisé — la seconde depuis la reprise de cette culture — semblent avoir été aussi complets et couronnés de succès que l'année précédente. Ce succès ne doit pas être minimisé.

On ne saurait trop répéter que les services répressifs ont besoin d'une coordination et d'une généralisation des examens scientifiques afin de pouvoir retirer des échantillons de drogues saisies le maximum d'information sur leur origine. Nulle part ce besoin ne se fait plus sentir qu'au Proche et au Moyen-Orient, en ce qui concerne tant la morphine que l'héroïne d'origine illicite. Un système permettant de faire effectuer à l'éche-

lon international des recherches de laboratoire est nécessaire, mais il est au préalable essentiel d'avoir une procédure simplifiée pour l'échange d'échantillons entre pays.

COCAINE

Les tendances du trafic illicite de la feuille de coca et de son dérivé, la cocaïne, constatées il y a douze mois, demeurent les mêmes en 1976. Sur la quantité totale saisie — qui est presque le double du chiffre de 1975 — 95 % ont été signalés par le continent américain.

En Europe, on constate un tassement, l'Espagne reste le principal pays affecté par ce trafic, avec la Belgique, la Suisse, le Royaume-Uni et l'Italie.

CANNABIS

En 1975, la quantité totale de cannabis saisie ayant été signalée avait triplé. Ceci s'expliquait, en partie du moins, par le fait que le nombre des pays ayant signalé des saisies avait augmenté (11 pays de plus qu'en 1974, parmi lesquels la Colombie avec plus de 71 tonnes en 7 saisies). En 1976, bien qu'il y ait eu sept pays en moins à signaler des saisies, la quantité totale saisie a augmenté de 21 %, avec une augmentation de 6,5 % du nombre des saisies. La quantité moyenne par saisie signalée a aug-

menté régulièrement au cours des dernières années.

Le développement du trafic illicite de cannabis, au cours des trois dernières années, a été plus important et moins irrégulier que ne pourraient le faire croire à première vue les statistiques. A l'exception du continent africain, les quantités de cannabis saisies dans les autres parties du monde ont augmenté. On peut se poser la question de savoir si l'augmentation importante du trafic de cannabis n'est pas une conséquence de la politique plus libérale pratiquée par certains pays à l'égard des usagers. En tout cas, en raison du nombre croissant de ceux-ci, le trafic illicite augmente pour répondre à la demande, ce qui absorbe une part toujours plus grande des moyens dont disposent les services répressifs.

Quant au haschisch liquide, la quantité totale saisie a légèrement augmenté (7 %).

SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Il est extrêmement difficile d'interpréter les statistiques concernant les substances psychotropes et de se livrer à une analyse du trafic illicite dans les différents pays. Il apparaît cependant que des quantités considérables de substances psychotropes sont saisies sur le marché illicite dans de nombreux pays. Seule une proportion

relativement peu élevée de ce trafic illicite est considérée actuellement comme contenant un élément international.

STIMULANTS

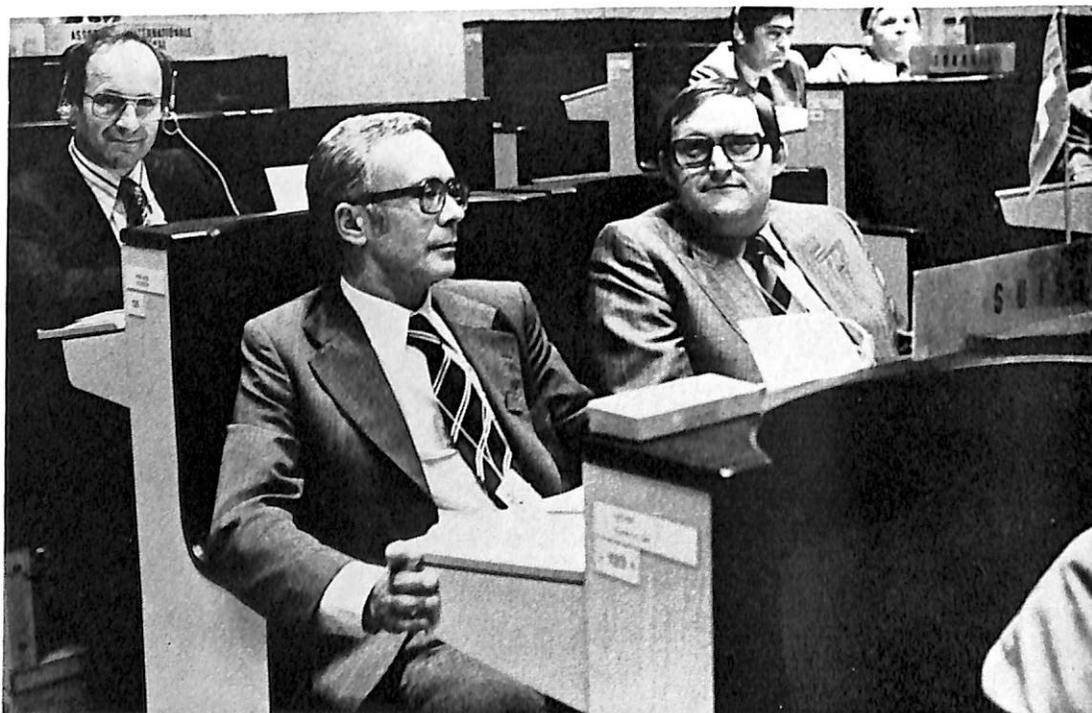
DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL

Les saisies ont augmenté régulièrement au cours des cinq dernières années ; en 1976, elles ont été en augmentation de 52 % par rapport à 1975 et, pour la plupart, effectuées en Europe. La Suède, la République Fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique sont les principaux pays touchés par une fabrication illicite dans les deux pays du Bénélux et par le trafic en direction du nord. Plusieurs découvertes de laboratoires ayant eu lieu au début de l'année 1977, la situation pourrait changer ultérieurement.

HALLUCINOGENES

Il est malaisé de dégager une évolution ou une tendance en ce qui concerne les hallucinogènes, en raison de la très grande irrégularité que présentent souvent d'une année à l'autre les résultats signalés.

Les saisies d'hallucinogènes sont principalement limitées aux régions américaine et européenne, avec quelques cas en Océanie. Aucune saisie n'a été signalée par l'Amérique du Nord, ce qui montre qu'il



La délégation de la Suisse

n'y a aucun élément international apparent dans les saisies qui y ont été effectuées.

● Quelques exemples de coopération internationale

Le rapport du Secrétariat général cite quelques enquêtes réussies grâce à la coopération internationale ; en voici deux exemples :

— Le 12 août 1976, grâce à des renseignements fournis par le Bureau Central National suisse à ses homologues français, espagnol, marocain et canadien au sujet d'une bande de trafiquants de drogue et d'armes, 260.000 grammes de cannabis dont 120 kg en liquide, sont découverts et saisis au camping de Dorada Jaraco - Valence (Espagne). Précédemment, un trafiquant appartenant à la même bande de Tchécoslovaques avait été appréhendé le 24 mai 1976 à Sète (France), alors qu'il transportait 187.000 grammes de cannabis.

— Le 4 mars 1976, les autorités de Hong-Kong adressent au Secrétariat général un télex pour signaler qu'un ressortissant canadien avait pris l'avion à destination de l'Europe et était susceptible de détenir des stupéfiants dans ses bagages. Dès réception de ce message, le Secrétariat général a diffusé l'information et le 7 mars 1976, l'intéressé a été arrêté à son arrivée à Copenhague. Il dissimulait, dans un sac de golf, 4 kg 500 d'héroïne n° 3.

*
**

Il ressort de la discussion que plusieurs pays ont encore renforcé leur législation pour lutter plus efficacement contre le trafic illicite des stupéfiants. Cette sévérité accrue a donné de bons résultats. L'Irak par exemple, a vu diminuer considérablement le trafic à la suite de l'application de la peine de mort. Cette peine existe également à Singapour, en Malaisie et en Thaïlande.

Parmi les pays ou territoires ayant adopté une législation plus sévère, figurent Hong-Kong, le Pérou, la Yougoslavie, l'Australie, Panama, l'Uruguay, l'Arabie Saoudite, les Pays-Bas. Des peines accessoires ont été prévues et se sont révélées très efficaces : saisie des biens des trafiquants ; interdiction de séjour ; retrait de passeport ;

relégation. Les intoxiqués sont, dans certains pays, contraints de subir un traitement médical.

Les campagnes qui se développent en faveur de la libéralisation de la consommation du cannabis ont été critiquées, car il a été prouvé que cette drogue a un effet débilissant à long terme sur l'organisme.

Plusieurs laboratoires clandestins ont été découverts (Royaume-Uni ; Equateur).

On a noté l'arrêt du trafic en France, dans la région de Marseille, mais un nouveau courant est apparu, venant du Mexique et des pays du sud-est asiatique vers les Etats-Unis d'Amérique.

Une action de grande envergure a été entreprise au Mexique, où des récoltes clandestines ont été détruites avec l'aide de moyens importants en matériel et en personnel, grâce à la collaboration de la police, de l'armée, de la marine, des douanes, des services de l'immigration et de la santé. Une vaste campagne a également été mise en œuvre en Birmanie, et des cultures de substitution ont été implantées.

Le trafic, par grosses quantités, se diversifie et s'effectue à l'aide de bateaux de plaisance ou de pêche et de petits avions, et l'on a constaté que le trafic de stupéfiants est souvent lié à d'autres (armes notamment). La voie postale est utilisée pour les petites quantités.

Des mesures préventives sont indispensables. En Arabie Saoudite, un grand effort a été fait en ce sens pour informer la population et attirer son attention sur les dangers moraux et physiques de l'emploi des drogues. La prévention joue également un rôle important dans d'autres pays (Brésil, Tchad).

La coopération internationale se développe favorablement et l'assistance de l'Interpol, de la D.E.A. et des Nations Unies est très appréciée par de nombreux pays. L'assistance de spécialistes étrangers est très utile, car ils connaissent la mentalité de leurs nationaux et peuvent servir d'interprètes (R.F.A.).

En Afrique, une place plus importante sera accordée aux problèmes de stupéfiants lors des prochaines réunions continentales. En Amérique du Sud, la conférence régionale de Montevideo (1977) a

décidé que les réunions périodiques de chefs de service auraient lieu tous les deux ans.

En ce qui concerne la formation des personnels spécialisés et non-spécialisés, aucune modification importante n'a eu lieu depuis le rapport présenté par le Secrétariat général à Vienne en 1973. Ce sont les écoles spécialisées de chaque pays qui sont les organismes compétents pour la formation ; ils doivent recevoir de la police active la documentation dont ils ont besoin.

*
**

La commission des stupéfiants a élaboré les projets de résolution, qui ont été adoptés par l'Assemblée Générale dans les formes suivantes :

RÉSOLUTIONS

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

CONSCIENTE que la toxicomanie corrompt de plus en plus la jeunesse,

CONSTATANT que les saisies de cannabis augmentent en nombre et témoignent de l'ampleur du trafic de cette drogue,

SACHANT que sa consommation engendre souvent la polytoxicomanie,

CONSIDÉRANT qu'en l'état actuel de la recherche scientifique cette consommation est nocive,

PRÉOCCUPÉE du fait que les cultures illicites de cannabis ne semblent pas avoir été réduites à travers le monde et qu'une consommation accrue ne peut qu'accroître davantage ces cultures illicites,

AYANT EN MÉMOIRE les diverses résolutions précédentes adoptées lors des sessions antérieures,

RÉAFFIRME de nouveau les principes contenus dans ces résolutions ;

RECOMMANDE aux pays membres :

1. de multiplier les mesures de contrôle, d'accroître les efforts de localisation et de renforcer la coopération Interpol en vue d'éliminer ou de réduire les cultures illicites de cannabis ;
2. d'indiquer ou de soutenir, dans les campagnes d'information, que le principe actif du cannabis est dangereux et nocif pour la santé, l'équilibre et le comportement des jeunes.

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 40^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

PRÉOCCUPÉE par le problème que ne cessent de poser sur le plan international, le trafic et l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes,

AYANT PRÉSENTES A L'ESPRIT les résolutions adoptées par les précédentes sessions de l'Assemblée Générale,

RÉAFFIRME les principes contenus dans ces résolutions :

RECOMMANDE :

a) que les B.C.N. insistent auprès de leur gouvernement pour qu'il ratifie, s'il ne l'a déjà fait, et mette en œuvre le plus complètement possible la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et le Protocole de 1972, afin de pouvoir contrôler la culture illicite de l'opium, de la feuille de coca et du cannabis sur leur territoire et coopérer entre eux à la répression énergique de la fabrication et du trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes ;

b) que les pays, qui peuvent avoir besoin d'une aide technique et financière pour mettre en œuvre plus efficacement les programmes de contrôle des stupéfiants, envisagent de demander une aide, soit bilatérale en s'adressant à un autre pays intéressé, soit internationale par le canal du Fonds des Nations Unies pour la Lutte contre l'Usage des Drogues, du Programme de développement des Nations Unies et des institutions financières internationales ;

c) que tous les pays mettent en œuvre les moyens répressifs appropriés pour intensifier la répression du trafic illicite, afin de diminuer la quantité de drogues illicites disponibles dans leur pays ;

d) que les trafiquants de drogues soient énergiquement poursuivis et sévèrement condamnés ;

e) que, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, un soutien soit apporté aux programmes pour la prévention de l'usage des drogues et pour le traitement des toxicomanes, afin de réduire considérablement la demande de stupéfiants et de substances psychotropes ;

f) que, par l'intermédiaire du réseau de communications de l'O.I.P.C.-Interpol, les pays intensifient les échanges

rapides de renseignements et d'indices entre services de police, afin de faciliter les arrestations et les saisies en matière de drogues.

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

AYANT APPROUVÉ le formulaire de statistiques annuelles relatives à la production, au trafic et à l'usage illicites des drogues,

NOTANT que l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, en sa 41^{ème} session, a adopté une résolution sur l'intérêt qu'il y a à obtenir des renseignements précis sur les tendances de la production, du trafic et de l'usage illicite des drogues,

RECOMMANDE que :

- 1) les principes contenus dans cette résolution soient réaffirmés ;
- 2) les pays prennent toutes les mesures possibles, afin de pouvoir fournir les renseignements demandés sur le formulaire de statistiques annuelles, quand celui-ci entrera en vigueur pour l'année 1979.

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

SOULIGNE le grand intérêt qu'il y a à déterminer la provenance, les sources, ainsi que les voies de l'écoulement d'une drogue par les moyens d'analyses chimiques ;

INVITE le Secrétariat général à organiser et à promouvoir un échange rapide d'échantillons de drogues entre les services de police des différents pays en vue de leur analyse scientifique ;

ATTIRE L'ATTENTION de l'Organe international de contrôle des stupéfiants de l'O.N.U. sur l'intérêt et l'urgence qu'il y a à autoriser une procédure simplifiée pour l'importation et l'exportation d'échantillons de drogues lorsqu'ils sont échangés entre services de police ;

INVITE le Secrétaire général à poursuivre les pourparlers en ce sens avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Formulaire de statistiques annuelles relatives à la production, au trafic et à l'usage illicite des drogues

Modification du formulaire

C'est en vertu d'une résolution de la 41^{ème} session de l'Assemblée Générale (1972) qu'il a été convenu d'établir chaque année des statistiques nationales uniformes sur la production, le trafic et l'usage illicites des drogues. De telles statistiques ont été demandées pour la première fois pour l'année 1974.

En présentant à la 45^{ème} session de l'Assemblée Générale (1976) son second rapport de statistiques annuelles (pour l'année 1975), le Secrétariat général a proposé certains amendements au formulaire, qui avait servi pour les deux premières années (et est encore en usage actuellement).

La commission des stupéfiants de la 45^{ème} session de l'Assemblée Générale a alors décidé de créer un groupe de travail ; ce dernier a étudié un nouveau formulaire qui est soumis à l'Assemblée Générale.

A la suite de deux votes distincts le projet de formulaire présenté par le groupe de travail a été adopté ; la commission a par ailleurs décidé de substituer à la répartition par tranches d'âge utilisée dans le précédent formulaire, une répartition entre nombre total des usagers impliqués et polytoxicomanes.

LE FAUX MONNAYAGE INTERNATIONAL

- **Compte rendu de la Conférence internationale sur le faux monnayage**
- **La situation du faux monnayage international en 1976**
- **Aperçu statistique du faux monnayage international en 1976**
- **Revue "Contrefaçons et Falsifications"**

● **Compte rendu de la Conférence internationale sur le faux monnayage**

Le vice-président DE GRUYSE (Belgique), qui a présidé la Conférence de Madrid, a résumé les principales recommandations de cette conférence :

- Répression de la contrefaçon des monnaies étrangères au même titre que celle visant les monnaies nationales (convention de 1929).
- Incorporation, par les organismes émetteurs, d'éléments de sécurité dans les papiers de valeur, afin de créer un obstacle sérieux pour les contrefacteurs.
- Adoption de dispositions pénales interdisant toute utilisation de billets de banque à des fins publicitaires.
- Création d'un service de police spécialisé dans les pays où il n'en existe pas encore.
- Incorporation d'éléments de sécurité dans les monnaies authentiques et papiers de valeur afin d'éviter la reproduction par des machines à photocopier en couleur.
- Campagne d'information auprès du public.
- Utilisation de certains procédés techniques au stade de la fabrication des billets authentiques.

Cette conférence internationale, parfaitement organisée par les autorités espagnoles, a groupé des représentants des Instituts d'émission et des services répressifs ; elle a adopté 9 résolutions qui ont été envoyées à tous les BCN. [Le compte rendu en a été publié dans le n° 309 (juin-juillet) de la R.I.P.C.]

● **La situation du faux monnayage international en 1976**

En raison de cette conférence, le rapport sur la situation du faux monnayage international est présenté cette année sous une forme différente.

Il comprend deux parties :

- Compte rendu des principales questions discutées lors de la Conférence internationale de Madrid.

— Aperçu statistique du faux monnayage international en 1976, limité à l'étude de la monnaie papier.

● **Aperçu statistique du faux monnayage international en 1976**

Le nombre d'affaires signalées au Secrétariat général a augmenté de 26 %.

Le nombre des pays dont la monnaie a été contrefaite reste remarquablement stable : 28 en 1973, 30 en 1974, 29 en 1975 et 28 en 1976.

a) **Dollars américains :**

Des saisies de fausse monnaie ont eu lieu dans 56 pays. Le dollar américain est toujours la monnaie la plus imitée : comme en 1975, 48 pays ont signalé la découverte de faux dollars.

Le total des saisies de dollars américains contrefaits s'élève à 66.377.983 dollars.

A noter que sur les 52.319.465 faux dollars découverts aux Etats-Unis, 48.353.575, soit plus de 92 % ont été saisis avant leur mise en circulation.

Par rapport à l'année 1975, le total des saisies de dollars américains dans le monde a augmenté de 57 %.

Les services de police américains ont mis hors d'état de nuire, en 1976, 62 officines clandestines de fabrication de faux billets ; 12 officines ont été en outre découvertes hors des Etats-Unis.

b) **Autres monnaies :**

D'autres monnaies contrefaites ont été saisies dans les régions suivantes :

Europe Occidentale :

Faux-billets ouest-africains (francs CFA), allemands, argentins, australiens, belges, britanniques, canadiens, danois, espagnols, grecs, de Hong Kong, italiens, marocains, néerlandais, suisses, turcs, yougoslaves.

Afrique :

Faux billets ouest-africains (francs CFA), italiens, kenyans, marocains, saoudiens, zambiens.

Asie :

Faux billets allemands, de Hong Kong, indiens, indonésiens, jordaniens, libanais, thaïlandais.

Amérique :

Faux billets canadiens, italiens, vénézuéliens.

Une imprimerie clandestine, dans laquelle avaient été fabriqués 3 types de billets contrefaits de 100 francs suisses, a été découverte en Italie.

En ce qui concerne l'identification de nouveaux types de contrefaçons, le Secrétariat général a répertorié,

en 1976, 560 nouveaux types de contrefaçons de billets américains (augmentation d'environ 75 %) et 48 types nouveaux de billets de 22 autres pays (diminution de 4 %).

c) Autres contrefaçons :

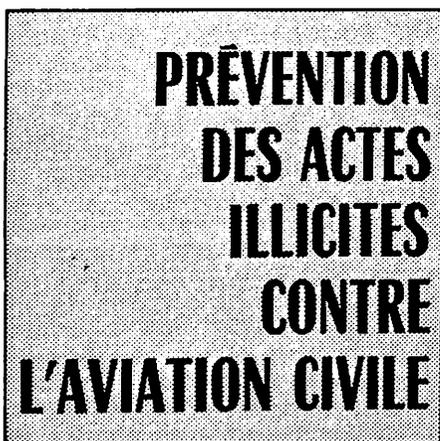
Selon les informations parvenues au Secrétariat général de nombreux documents bancaires contrefaits (chèques, chèques de voyage, ordres de virement, lettres de change et de crédit, etc...) ont été saisis. Le total des préjudices subis s'élève à 10.440.000 dollars U.S. Les documents bancaires contrefaits

saisis atteignent le montant de 2.900.000 dollars U.S.

On constate une augmentation de ce type de délit en Afrique et en Asie.

● Revue " Contrefaçons et Falsifications "

En 1976, 134 billets contrefaits et 67 billets authentiques nouvellement mis en circulation ont été publiés. Le service spécialisé a examiné 148 billets contrefaits, a fourni 355 expertises à des BCN et a établi la fiche technique de 46 billets authentiques.



L'Assemblée décide de créer une commission, dont M. ESBJORNSON (Suède) est nommé président.

La commission a étudié les points suivants :

- synthèse des questions abordées au cours des conférences régionales (contrôle des passagers et bagages).
- situation de la sécurité de l'aviation civile internationale et de la sécurité sur les aéroports.
- contre-mesures de la police en cas de détournement d'aéronefs.

En ce qui concerne le vol et l'utilisation frauduleuse des billets d'avion, la commission a pris note d'un rapport préparé par le Secrétariat général et reporté son examen à la prochaine Assemblée Générale.

La résolution suivante, adoptée par la commission, est approuvée par l'Assemblée.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 10 et de son additif présentés par le Secrétariat général et indiquant les conclusions des débats des conférences régionales américai-

ne, asiatique et européenne, sur la question de la prévention des actes illicites contre l'aviation civile ;

APRES AVOIR ENTENDU les délégués des pays africains qui ont verbalement indiqué la situation et les préoccupations de leurs pays respectifs ;

CONSTATE que ces débats ont confirmé l'importance primordiale de la prévention dans la lutte contre cette forme de criminalité ;

RÉAFFIRME les principes contenus dans les résolutions adoptées par les précédentes sessions de l'Assemblée Générale (Kyoto 1967, Bruxelles 1970, Francfort 1972, Vienne 1973, Cannes 1974) ;

SOULIGNE l'intérêt que présentent dans le domaine de la prévention les mesures suivantes lorsqu'elles sont appliquées pour répondre aux dangers existants et connus des Etats :

- contrôle des passagers et des bagages à main non seulement dans le cas des vols internationaux mais également dans toute la mesure du possible dans les cas des vols intérieurs et des charters,
- contrôle des bagages de soute en cas de risque particulier de sabotage,
- vérification et contrôle des passagers en correspondance et/ou en transit et de leurs bagages à main,

- existence d'équipements de contrôle, leur maintenance et vérification périodique de leur utilisation ; formation et contrôle du personnel chargé des fouilles,
- identification rigoureuse du personnel travaillant sur les aéroports,
- surveillance des points d'accès et de tous les points d'infrastructure vitaux pour la circulation aérienne et l'aéroport ainsi que prohibition

de tout accès non autorisé aux aéronefs ;

ESTIME indispensable une étroite coopération à l'échelon national entre les services de répression et les autorités chargés de l'aviation civile, ainsi que les compagnies aériennes ;

RECOMMANDE, sur le plan international, une étroite coopération en matière d'échange d'informations

scientifiques et techniques, notamment au moyen des fiches dites "modus operandi" ;

DEMANDE au Secrétaire général d'organiser si possible au cours de l'année 1978 un colloque sur les questions de prévention, des actes illicites contre l'aviation civile.



La délégation de l'Indonésie

LES FRAUDES INTERNATIONALES

L'Assemblée Générale décide la création d'une commission, dont M. MESSAID (Algérie) est élu président.

Lors de la 45^{ème} session de l'Assemblée Générale à ACCRA, une résolution sur les fraudes a été adoptée ; c'est un premier jalon dans le domaine de la coopération internationale, mais il faut aller plus loin, face à une criminalité qui s'internationalise. Il faut que soient élaborées des procédures permettant de découvrir les aspects financiers internationaux de ces trafics, par l'échange d'informations entre pays et la transmission au Secrétariat général des informations existantes sur les individus suspectés de commettre des fraudes économiques.

Une discussion s'est instaurée

sur la définition précise du mot "fraude" qui, en droit français, couvre une série de délits n'ayant aucun rapport avec le terme anglais "fraud". Il a été souligné que, dans les demandes d'entraide sur le plan international, il était indispensable de qualifier avec précision les infractions pour lesquelles la requête est effectuée.

Les délégués ont exposé la situation dans leurs pays respectifs, en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution d'Accra.

Des démarches ont été également entreprises auprès de plusieurs organisations internationales pour les sensibiliser au problème que présente la criminalité en col blanc, la fraude fiscale et la criminalité des affaires.

La Commission a ensuite étudié

les fraudes internationales et les infractions commises à l'occasion d'activités commerciales, notamment le commerce illicite international de copies clandestines de films et d'enregistrements sonores, qui cause de graves préjudices à de nombreux pays.

Puis les délégués ont participé à l'élaboration d'une liste des questions à étudier lors du colloque sur les fraudes internationales, qui se tiendra au siège du Secrétariat général en 1978.

*
**

Les résolutions suivantes, proposées par la commission, ont été approuvées par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

CONSCIENTE DU FAIT que le trafic international de films et d'enregistrements sonores volés et reproduits illicitement a des effets nuisibles sur l'économie des pays qui en sont affectés ;

RECONNAISSANT le préjudice financier subi par les gouvernements de ces pays et par les personnes produisant et diffusant licitement des films et des enregistrements sonores, ainsi que l'aggravation du problème du chômage qui en résulte dans les industries intéressées ;

NOTANT que, tels qu'ils sont appliqués actuellement, les accords internationaux n'ont pas pleinement réussi à combattre ce trafic illicite ;

CONVAINCUE que l'application des lois pénales sur le plan national et la coopération policière internationale sont absolument essentielles pour réprimer le trafic de copies clandestines de films et d'enregistrements sonores ;

ESTIMANT que cette coopération policière a besoin d'être complétée par une coopération judiciaire et diplomatique, qui doit être étendue et facilitée,

DEMANDE aux Bureaux Centraux Nationaux de :

1. coopérer le plus complètement possible avec les autres B.C.N. qui demandent leur assistance dans

les enquêtes sur des affaires de trafic de films ou d'enregistrements sonores volés ou reproduits illicitement ;

2. veiller à ce que les services de police de leur pays soient conscients de ce problème et sachent par quelles voies doivent s'effectuer les échanges de renseignements, lorsque l'on soupçonne l'existence d'un tel trafic international ;

3. rendre leurs gouvernements plus conscients des conséquences graves résultant du trafic de copies clandestines de films et d'enregistrements sonores ;

4. attirer l'attention de leurs gouvernements sur ;

a) l'intérêt de devenir partie, s'ils ne le sont déjà, aux accords multilatéraux existants relatifs aux droits de reproduction (copyright) ;

b) la nécessité d'assurer une application effective des dispositions desdits accords, dans le cas où ils y sont déjà partie ou qu'ils s'y conforment sans y avoir adhéré ;

c) l'opportunité d'adopter des procédures et/ou de promulguer une législation, lorsqu'elles n'existent pas déjà, permettant de combattre le trafic de films et d'enregistrements sonores volés et reproduits illicitement.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

RAPPELANT la résolution n° 45/RES/10 adoptée à une très grande majorité lors de la 45^{ème} session de l'Assemblée Générale à ACCRA (1976) ;

AYANT DISCUTÉ et **PRIS** en **CONSIDÉRATION** les mesures prises par les B.C.N. de l'O.I.P.C.-Interpol à la suite de cette résolution ;

AFFIRMANT A NOUVEAU que les fraudes internationales et la criminalité des affaires (y compris les infractions économiques) ont des conséquences graves et d'importantes

répercussions et sont donc une source de grande préoccupation pour tous les pays membres ;

CONVAINCUE que la coopération policière sur le plan international constitue une nécessité absolue dans la lutte contre cette criminalité ;

DEMANDE aux Bureaux Centraux Nationaux :

a) de continuer à faire tout leur possible pour mettre en œuvre toutes les recommandations, figurant en annexe de la résolution n° 45/RES/10, et dont l'application relève de leur compétence ;

b) de continuer à attirer l'attention de leurs gouvernements sur les avantages, du point de vue de l'application de la loi pénale, qui résulteraient de :

- la négociation en vue d'améliorer et d'étendre les voies de coopération en matière de fraudes internationales et de criminalité des affaires (y compris les infractions économiques) ;
- l'harmonisation des lois et réglementations dans ce domaine ;

c) de prévoir, dans le cadre des procédures normales d'investigation, pour toutes les affaires de criminalité transnationale, l'obligation d'effectuer une enquête complète sur le financement de ces infractions ;

d) de porter à la connaissance du Secrétariat général les détails révélés par de telles enquêtes, en particulier en ce qui concerne les fonds dissimulés dans d'autres pays et qui sont le produit de fraudes internationales et de la criminalité des affaires (y compris les infractions économiques), ainsi que l'identité, le numéro de passeport et les autres renseignements pertinents relatifs aux commanditaires de ces opérations.

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

RAPPELANT la résolution n° 6 FOMON/RES/4 intitulée " Moyens de paiement - Coopération ", adoptée lors de la 6^{ème} Conférence internationale

sur le faux-monnayage, réunie à Madrid du 8 au 11 mars 1977.

SOULIGNANT que la négociation frauduleuse de chèques volés, contrefaits, et/ou falsifiés tient une grande place dans le domaine des fraudes internationales,

CONSIDÉRANT que les services répressifs spécialisés rencontrent de sérieuses difficultés du fait que de telles infractions leur sont signalés en général tardivement,

RAPPELANT la résolution sur la rapidité de l'échange des informations adoptée lors de la 44^{ème} session de l'Assemblée Générale à BUENOS AIRES en 1975,

RECOMMANDE :

— que les établissements financiers et autres, ainsi que les services répressifs, réagissent très rapidement face à toute infraction de cette nature ;

— qu'ils cherchent à obtenir le plus d'éléments possible (signalement des malfaiteurs, caractéristiques des chèques négociés, etc.) ;

— que soit immédiatement averti le B.C.N. du pays où les chèques en question ont été émis.

PRÉVENTION DU CRIME

Au cours de sa 45^{ème} session à Accra, l'Assemblée Générale avait chargé le Secrétariat général d'effectuer une étude sur les principes d'organisation de la Prévention Criminelle au sein de la Police. Le Secrétariat a donc, au mois de décembre 1976, adressé aux Bureaux Centraux Nationaux un questionnaire auquel ont répondu 34 pays. La synthèse de ces réponses a été présentée dans un rapport élaboré par le Secrétariat.

De plus, la police de Hong Kong a présenté sur cette question un rapport intitulé " La Prévention du crime, ses trois aspects ".

C'est de ces deux documents

qu'a été saisie l'Assemblée Générale qui a décidé de créer une commission, présidée par Monsieur NARASHIMAN (Inde).

Les principes d'organisation de la prévention criminelle au sein de la police

Ce rapport, rédigé par le Secrétariat général d'après les réponses à des questions posées aux Bureaux Centraux Nationaux comprend les chapitres suivants :

— Domaines de compétence respectifs de la police et d'autres organismes en matière de prévention criminelle - Critères éventuellement retenus pour opérer le partage des tâches de prévention.



La délégation de l'Egypte

- Elaboration d'une politique de prévention criminelle au niveau national ou régional - Indépendance ou subordination de la police à l'égard de la conception et de la mise en œuvre de cette politique.
- Mise au point de critères objectifs et de méthodes scientifiques visant à déterminer des orientations prioritaires dans les activités de prévention et à obtenir de celles-ci un effet maximum. A défaut autres méthodes ayant été retenues et pour quels motifs.
- Structures mises en place pour l'accomplissement des tâches de prévention. Attribution de ces tâches à des policiers spécialisés n'ayant que des tâches préventives, ou à des policiers ayant également des attributions répressives ou autres.
- Intensité de la présence préventive de la police. Implantation des services et activités de patrouilles.
- Personnels chargés de la prévention.
- Etendue du pouvoir discrétionnaire de la police quant à l'engagement de poursuites judiciaires - Influence et rôle de ce pouvoir en matière de prévention criminelle.

Etant donné l'importance de ce rapport et le grand intérêt qu'il a suscité auprès des délégués à l'Assemblée Générale, il fera l'objet, dans le courant de l'année 1978, d'une publication de la R.I.P.C.

La prévention du crime - ses trois aspects

Ce rapport a été établi par la police royale de Hong-Kong (Royaume-Uni). Il a pour but de déterminer les responsabilités de la police et de rechercher la possibilité d'établir un plan relatif à la politique à suivre dans le domaine de la prévention du crime.

Dans le rapport, la prévention du crime est envisagée sous trois aspects : traditionnel, sociologique et spécifique.

L'aspect traditionnel, qui est uniquement du ressort de la police, est l'effet de dissuasion que peut

créer la simple présence de la police, en rendant probables la découverte des coupables et leur châtiement.

A Hong-Kong, le système des rondes par îlots est renforcé par des auxiliaires. Des unités spéciales, en uniforme ou en civil, participent à la prévention du crime. Par exemple, les brigades d'intervention sont mises à la disposition des commandants de districts.

Le dispositif le plus important mis en place au cours des dernières années est peut-être le "plan de la police de quartier", créé selon certains critères et qui fonctionne en liaison étroite avec certains comités et organismes bénévoles. Dans chaque ensemble de grands immeubles il y a un poste de police auquel est attachée une brigade chargée de tâches de prévention et d'établir de bonnes relations avec les habitants de l'ensemble. Les fonctionnaires qui en font partie sont sélectionnés avec soin.

Ce dispositif s'est révélé très efficace ; dix sept unités de ce genre sont actuellement en activité à Hong-Kong. La présence policière a permis une estimation beaucoup plus réaliste du volume de la criminalité réelle, surtout en ce qui concerne les crimes de violence.

L'aspect sociologique s'applique à la détermination des causes profondes du crime et à leur suppression. Il implique qu'on étudie le malfaiteur, son origine et son environnement, pour essayer de découvrir ses motivations.

Le rapport étudie le problème sous deux aspects : la recherche proprement dite et l'action à mener en fonction des résultats de la recherche.

— A HONG-KONG, il existe un service des recherches et méthodes de la police, chargé d'étudier les problèmes concernant directement la police.

Au cours des dernières années, le ministère de l'intérieur a pris l'initiative de la lutte contre le crime. L'autorité pilote s'appelle le "Comité de lutte contre la criminalité violente", dont le président est le directeur des affaires intérieures. Les membres sont des représentants du public et d'organismes comme le Conseil législa-

tif, le Ministère de la Défense, celui des Affaires sociales, le service gouvernemental de l'information, la police, etc.. Des bourses sont accordées à des fonctionnaires de police en activité, souvent pour des études de troisième cycle.

L'action à mener en fonction des résultats de la recherche dépend des conclusions de celle-ci.

S'il apparaît que le foyer désuni est une cause courante de la criminalité juvénile, l'organisme compétent ne serait-il pas le bureau de conseil conjugal, et si le manque de terrains de jeux apparaît comme une des causes du vandalisme, ne faudrait-il pas, pour prendre des mesures efficaces, s'adresser au bureau d'urbanisme de la ville ?

Dans bien des cas, la police intervient et crée un patronage, organise des camps d'été, des rencontres sportives, etc.. Ces initiatives, qui sont des mesures de prévention criminelle, améliorent également les relations police public.

Une organisation de jeunes, patronnée par la police, a remporté un grand succès à Hong-Kong. Elle compte 184.014 membres, et la police de Hong-Kong peut fournir aux spécialistes des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Mais la question qui se pose est la suivante : est-ce vraiment à la police de jouer ce rôle ? Celui-ci ne devrait-il pas être tenu par un Ministère des Sports et des Loisirs, par exemple ?

L'aspect sociologique de la prévention doit être du ressort du gouvernement ; la police ne doit avoir, en ce domaine, qu'un rôle de soutien.

Comme beaucoup d'autres services de police, celui de Hong-Kong a adopté le "Plan de l'Officier de liaison de la police des mineurs de Liverpool", qui permet de ne pas poursuivre les délinquants primaires âgés de huit à seize ans, sous certaines conditions, ce qui leur donne plusieurs possibilités de s'amender. Ce plan remporte un certain succès à Hong-Kong : 85 % des individus ainsi traités n'attirent plus l'attention de la police. Mais celle-ci est-elle vraiment la mieux placée pour jouer ce rôle ? c'est la question que pose le rapport.

L'aspect spécifique de la prévention consiste à supprimer le plus possible d'occasions criminelles ; il a un caractère essentiellement pratique. Il serait souhaitable, à ce point de vue, d'étudier le comportement humain et d'élaborer une doctrine afin de pouvoir répondre à des questions telles que celles-ci : combien de contrôles les citoyens sont-ils disposés à admettre pour assurer leur sécurité ? La police doit-elle donner des conseils avant qu'on les lui demande ? Doit-elle user de son influence pour faire adopter une législation favorisant son action, par exemple, pour rendre obligatoires certains dispositifs de sécurité ?

La prévention doit être confiée à des enquêteurs entraînés, qui doivent permuter périodiquement avec des collègues en activité, pour ne pas perdre le contact avec les problèmes réels de la criminalité.

Le service de prévention criminelle de Hong-Kong a été créé en 1964 et réorganisé en 1973. Il est chargé des recherches sur les méthodes de prévention criminelle et doit fournir des avis — sur demande — aux services officiels, aux organisations privées et au public. Il publie des informations et des conseils relatifs à la prévention du crime, organise des expositions et tient en permanence, à la disposi-

tion des personnes intéressées, un ensemble de dispositifs de sécurité. Le chef de ce bureau est membre d'une commission interministérielle chargée d'étudier "l'action préventive et sociale auprès de la jeunesse de Hong-Kong" et de formuler des recommandations.

Le rapport examine ensuite le dispositif de prévention dans les districts. La création d'un bureau de prévention criminelle plus étoffé, avec des éléments répartis dans les districts, est envisagée. Il fera partie de la direction de la police judiciaire et comprendra un groupe de soutien et un groupe d'intervention. Il sera chargé de définir la politique à mener en matière de prévention et d'en contrôler la mise en service.

En conclusion, le rapport rappelle que les aspects traditionnel et spécifique de la prévention du crime sont du ressort exclusif de la police qui ne doit, par contre, jouer qu'un rôle de soutien dans l'aspect sociologique.

S'il est possible de progresser dans l'un des objectifs fixés par ce rapport, c'est-à-dire la définition des limites des responsabilités de la police en matière de prévention du crime, le second objectif (à savoir : définir une politique commune), paraît plus lointain.

Il conviendra d'examiner, en pre-

mier lieu, les organes de prévention pour savoir s'ils ont été scientifiquement organisés ou s'ils se sont développés au gré des circonstances.

*
**

Les débats en commission ont porté, tout d'abord, sur les principes d'organisation de la prévention criminelle au sein de la police et sur le compte-rendu des conférences régionales (européenne, asiatique et américaine). Celles-ci ont inscrit à leur ordre du jour la question des "plans régionaux et nationaux de prévention" ; la conférence américaine a étudié les principes d'organisation de la prévention criminelle et la conférence asiatique, les trois points suivants : existence de plans régionaux et nationaux de prévention du crime ; participation de la police à des actions de prévention organisées par d'autres organismes et administrations. Dans cette optique, la conférence a essentiellement abordé la question relative à la participation des citoyens à la prévention du crime ; participation de la police à la préparation des lois concernant la prévention du crime.

Aucune de ces conférences régionales n'a adopté de recommandations formelles, mais elles ont permis de fournir un certain nombre



La délégation de l'Allemagne Fédérale



de détails sur les différents points abordés. On retrouvera, dans le rapport du Secrétariat général, les idées exprimées par ces conférences.

Le but de ce rapport a été, surtout, d'inciter à une réflexion générale sur les problèmes posés par la prévention, et le Secrétariat général, pour stimuler la discussion, n'a parfois pas hésité à exprimer des opinions.

Le rapport de Hong-Kong a été rédigé indépendamment de celui du Secrétariat général et les membres de la commission ont été invités à en prendre connaissance pour pouvoir exprimer leur opinion.

Les participants ont eu la possibilité d'exposer la situation dans leurs pays respectifs et ont pu ainsi échanger des idées nouvelles en matière de prévention.

L'accent a été mis sur la participation des citoyens à la prévention. Un rapport sur quatre programmes de prévention qui ont été lancés aux Etats-Unis d'Amérique, a été remis aux BCN intéressés.

Le rôle de la police a été étudié, et il a été précisé que celle-ci ne doit pas se transformer en organisme social. On a constaté qu'il n'est pas possible de mettre sur pied une politique de prévention applicable à l'ensemble des pays et deux opinions se sont manifestées :

pour les uns, la police ne devrait pas être concernée par la prévention ; pour les autres, elle devrait s'en occuper de façon approfondie. Cette discussion montre bien la nécessité d'approfondir la recherche en ce domaine : c'est, notamment, le but du rapport du Secrétariat général.

La commission a ensuite étudié les mesures techniques de prévention en matière d'armes et d'explosifs et l'intervention de la police dans l'élaboration des lois pénales. Il a été constaté que, dans la plupart des pays, la police participe à l'élaboration des lois pénales.

La résolution suivante, proposée par la commission, a été adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

AYANT EXAMINÉ le rapport n° 11 présenté par le Secrétariat général et intitulé " Les principes d'organisation de la prévention criminelle au sein de la police ", ainsi que le rapport n° 17 présenté par la police de Hong-Kong (Royaume-Uni) et intitulé " La prévention du crime - ses trois aspects ",

CONSIDÉRANT d'une part que la prévention du crime au sens large est une tâche qui doit incomber à la société toute entière, et d'autre part

que la police est particulièrement bien placée pour exercer certaines activités préventives,

SOULIGNANT que de telles activités préventives comptent parmi les tâches essentielles et primordiales de la police,

CONVAINCUE de l'importance qui s'attache à organiser la prévention du crime d'une façon rationnelle afin d'obtenir l'effet préventif maximum par rapport aux personnels et moyens disponibles ;

CONSTATANT que parfois l'action préventive de la police se développe sans politique adéquate de planification, et que les connaissances et bases scientifiques nécessaires à l'organisation rationnelle de la prévention font en règle générale défaut,

ESTIMANT que la police a un rôle important à jouer dans la création de ces bases, en coopération avec les chercheurs,

RECOMMANDE :

1. que des recherches soient entreprises afin :
 - a) de mieux connaître la criminalité pour planifier une action préventive adéquate ;
 - b) de discerner de façon plus approfondie les répercussions et les effets secondaires de ces interventions sur la criminalité ;

La délégation de Singapour
et de Sierra Leone.
Au second plan,
la délégation de l'Uruguay



- c) de développer des méthodes d'évaluation quantitative et qualitative en la matière, le but ultime devant être de comparer les résultats obtenus par les différentes méthodes et activités préventives, et d'examiner le caractère approprié de la conception et de l'organisation de la prévention criminelle dans son ensemble ;
2. que la police stimule de telles recherches et qu'elle y participe en apportant toute son expérience et toutes ses possibilités d'expérimentation sur le terrain ;
3. que soient élaborés des critères rationnels pour déterminer les limites de l'action préventive de la police, et pour opérer le partage de compétences en la matière entre, d'une part les organismes de police, et d'autre part les autres administrations publiques et les organismes privés, notamment ceux qui mènent une action préventive de nature éducative et sociale ;
4. que soient créés des mécanismes de coordination de l'action préventive et de coopération en la matière, aux niveaux national, régional et local, avec la participation de toutes les administrations intéressées et les autres organismes concernés ;
5. qu'en matière préventive, les compétences de la police et des autres

administrations publiques reposent sur un texte général législatif ou réglementaire, et que des textes particuliers dotent la police des pouvoirs nécessaires pour effectuer sa mission préventive ;

6. qu'afin d'améliorer l'efficacité de son travail préventif, et de l'adapter à l'évolution de la criminalité et des données sociales, la police révise constamment son organisation interne, notamment sous l'angle :
- a) du découpage du territoire en secteurs, de la distribution géographique des services, et de l'affectation des personnels disponibles à ces services et à leurs secteurs, par rapport à des données telles que la distribution spatiale de la criminalité et le délai d'intervention de la police ;
- b) du déploiement des effectifs à l'intérieur d'un même secteur, par rapport à des données telles que la distribution spatio-temporelle de la criminalité ;
- c) de la spécialisation de services et de personnels de police dans certaines tâches préventives ;
- d) de l'emploi éventuel de personnels " non policiers " (par exemple, psychologues, sociologues), recrutés par la police, ou associés de quelque façon à son travail ;

INVITE les Bureaux Centraux Nationaux à entreprendre les démarches utiles à la mise en œuvre des recommandations figurant ci-dessus.

LES VOLS D'OBJETS D'ART ET DE BIENS CULTURELS

- Compte-rendu du 1^{er} Colloque international
- Etude du vol d'objets d'art et de biens culturels
- Recel et trafic - Destination des objets volés
- Action et moyens de la police sur le plan national
- La coopération internationale
- Prévention
- Questions diverses

Une commission a été créée sur cette question et M. Ahmed HUSSAIN (Bangladesh) en est élu président.

● Compte-rendu du 1^{er} Colloque international

Le 1^{er} Colloque international sur les vols d'objets d'art et de biens culturels a eu lieu au siège de l'Organisation en juin 1977. Le Secrétaire général en a rendu compte à l'Assemblée dans un rapport qui a été soumis à la commission.

Les points suivants ont été étudiés.

● Etude de vol d'objets d'art et de biens culturels

Les objets sur lesquels portent ces vols sont essentiellement fonction de la nature du patrimoine culturel des pays où les vols ont lieu : dans certains pays, il s'agit d'objets archéologiques ou de sculptures ou bas-reliefs détachés de monuments. Dans d'autres pays, il s'agit d'objets de culte d'intérêt ethnographique en même temps qu'artistique ; dans d'autres pays il s'agit essentiellement de peintures, de sculptures et d'objets d'art religieux. D'une manière générale, ces vols sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

Dans de nombreux cas, les lieux où se produisent ces vols, sont isolés et/ou mal protégés.

L'attention a été attirée principalement sur les conséquences culturelles ou scientifiques du vol de biens culturels ou du pillage de sites archéologiques. Quant aux auteurs, une différence a été faite entre les malfaiteurs spécialisés qui connaissent le moyen d'écouler les marchandises volées, et les voleurs dits "à la découverte" qui emportent ce qu'ils trouvent au cours d'un cambriolage.

● Recel et trafic - Destination des objets volés

Certains pays ont attiré l'attention sur l'importance que présentent les receleurs dans le processus du trafic.

L'attention a été attirée sur le fait que le marché clandestin des objets d'art obéissait aux conditions générales de formation des contrebandes : l'objet d'art constitue un investissement lucratif et par ailleurs il existe des pays riches en objets d'art et d'autres pays possédant un marché très rentable. La délégation italienne a signalé qu'il n'était pas impossible que le "crime organisé" joue un rôle dans le marché des objets d'art volés et notamment que des



La délégation de l'Equateur

organisations criminelles achètent des objets volés à bas prix, sans savoir à l'avance où ils seront écoulés.

Concernant le trafic international, il a été remarqué que les œuvres très connues sont difficiles à négocier et sont plutôt l'occasion de chantages ou d'extorsions. Les œuvres les moins connues alimentent surtout le marché national et les œuvres moyennement connues alimentent plus spécialement le trafic international.

● Action et moyens de la police sur le plan national

L'augmentation des vols de biens culturels a amené plusieurs pays à créer des services spécialisés dans la répression de cette catégorie de délits. Cependant, cette pratique n'est pas encore généralisée. Dans tous les pays il a été noté une coopération au niveau national entre les divers services intéressés à la répression et à la prévention des vols de biens culturels.

Dans la plupart des pays il n'existe pas de fichiers spéciaux relatifs aux vols d'objets d'art. En dehors de la précision dans les descriptions, la photographie a été jugée un élément particulièrement important pour l'identification des objets volés. L'accent a été mis sur la nécessaire rapidité d'action dans les recherches. Les procédés de marquage plus sophistiqués pourraient être réservés aux œuvres les plus importantes.

D'une façon générale, l'information sur les œuvres volées est diffusée par les services de police à l'échelon national, du moins en ce qui concerne les affaires les plus importantes. Dans quelques affaires, il a été fait appel à la presse, mais cette pratique n'est pas généralisée. Les avis de cessation de recherches doivent être l'objet d'une attention particulière et être publiés rapidement de façon à éviter les erreurs.

L'intérêt d'une bonne coopération à l'échelon national entre les services de police, les services douaniers, les organismes publics et les milieux professionnels a été souligné.

● La coopération internationale

Dans le cadre de l'O.I.P.C.-Interpol, la coopération internationale a

été jugée très utile. Il a de même été estimé important que se poursuive, à l'échelon international, la coopération avec l'UNESCO, le Conseil de Coopération Douanière et l'ICOM.

● Prévention

En ce qui concerne les mesures de sécurité, certains pays utilisent des moyens électroniques pour la protection des musées. Ces dispositifs, qui nécessitent un investissement important, correspondent cependant parfois à une économie par rapport aux dépenses exigées par un personnel de gardiennage nombreux.

Le problème des inventaires nationaux des biens culturels a été abordé. Le principal obstacle à un établissement rapide de ces inventaires est le nombre des objets à répertorier, dans des pays riches en biens culturels.

La législation joue un rôle important dans la prévention. Il a été souhaité que les législations pénales soient renforcées de façon à avoir un effet dissuasif.

La Convention de 1970 de l'UNESCO a été jusqu'à présent ratifiée par 33 Etats. Il faut souligner qu'avant de ratifier une telle Convention, les pays doivent harmoniser leur législation nationale avec les dispositions du texte international, ce qui prend du temps.

● Questions diverses

La question de la restitution d'objets volés pose des problèmes délicats de droit civil en raison du fait qu'un objet volé est parfois acquis par une personne de bonne foi. L'action en restitution peut être alors soumise à l'indemnisation de cet acquéreur. Se pose également la question de la prescription, qui varie selon les pays.

Le colloque a estimé, à la majorité, qu'il s'agissait d'un problème important et délicat, mais il met en œuvre des questions de droit civil et de politique internationale. Il a suggéré que, dans ces cas, des contacts bilatéraux s'instaurent entre les pays concernés, en souhaitant qu'ils aboutissent à une solution acceptable pour les parties en présence.

*
**

Aux termes de la discussion qui s'est instaurée, la commission a souhaité que ce colloque soit suivi, dans les années à venir, par des réunions semblables.

Il a été constaté que des mesures de sécurité étaient prises dans chaque pays, et particulièrement dans ceux qui possèdent de grandes richesses artistiques et culturelles; la valeur réelle de ces objets est surtout considérée sur le plan du patrimoine artistique.

Tous les renseignements obtenus ont permis de conclure à une augmentation générale des vols et l'observateur du Conseil de l'Europe, qui assistait à la commission, a confirmé cette aggravation de la situation.

Il est donc nécessaire de demeurer vigilant pour faire échec aux vols et à la destruction des objets d'art ou des biens culturels.

ÉVOLUTION DES ÉTUDES SUR LE PROJET "F. I. R."

Le Secrétariat général a rédigé un rapport pour renseigner l'Assemblée sur les études en cours, relatives à la création d'un fichier international de recherches informatisées (F.I.R.) destiné à améliorer la coopération internationale.

Les travaux du groupe de travail chargé d'élaborer le projet ont d'ores et déjà permis de dégager certaines options : le F.I.R. devra être indépendant par rapport aux systèmes informatiques nationaux. Il comprendra un ordinateur central installé au Secrétariat général et des terminaux dans les pays membres. Il comportera dans une pre-

mière phase, un fichier de personnes recherchées et un fichier des objets volés. Chaque pays restera maître des informations qu'il introduira dans le système, qui fonctionnera 24 heures sur 24.

*
**

En séance plénière, le Secrétaire Général précise qu'un calendrier de l'évolution de cette question ne peut pas encore être fixé et qu'il est indispensable qu'un tel système soit un jour mis en place pour conserver à l'Organisation toute son efficacité.

Démonstration
du système informatique
de la police suédoise



RÈGLEMENT DES RADIO- COMMUNICATIONS INTERNATIONALES DE POLICE

Le Secrétaire Général présente le rapport préparé à ce sujet ; il rappelle qu'un règlement de télécommunications a été mis au point par le Secrétariat général et adopté en 1949 alors que le système utilisé, toujours en vigueur, était le morse.

Depuis quelques années, le trafic a considérablement augmenté et une nouvelle technique est

apparue à côté du système morse : celle du radiotélétype.

Il est décidé de constituer un comité formé des pays suivants : R.F.A., Belgique, Canada, Royaume-Uni, Suède. Ce comité se réunira pour élaborer un règlement qui sera soumis au vote de l'Assemblée et figurera en annexe au règlement général.

LES RÉUNIONS CONTINENTALES

- Réunion continentale européenne
- Réunion continentale asiatique
- Réunion continentale africaine
- Réunion continentale américaine

La réunion continentale européenne, présidée par M. DE GRUYSE, (Belgique) vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol, après avoir pris connaissance d'un document préparé par le Secrétariat Général, a décidé de reconduire le système des officiers de liaison en matière de stupéfiants pour l'Europe. Les objectifs du plan Eurostup seront réexaminés en détail au cours de la prochaine réunion régionale européenne, ainsi que la criminalité violente.

L'accent a été mis sur l'importance que revêtent, pour chaque pays, les textes nationaux portant création du BCN. Le Secrétariat général en publiera prochainement la liste détaillée.

Les télécommunications Interpol ont également retenu l'attention de la conférence ; toutes les stations européennes ont une station morse et le réseau de téléphotographie, aux normes Interpol, permet de transmettre des empreintes digitales.

● Réunion continentale asiatique

La réunion continentale asiatique, présidée par M. BUGARIN (Philippines) a mis l'accent sur l'importance que revêt, dans chaque pays, le fait de donner une suite pratique

aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.

Les pays qui ne l'ont pas encore fait ont été encouragés à consacrer l'existence de leur BCN par un texte législatif.

Le Bangladesh et le Népal ont manifesté leur désir d'entrer dans le réseau des télécommunications Interpol ; l'Australie et la Nouvelle Zélande procèdent à une estimation du coût de l'installation d'une station radio Interpol.

Le Secrétariat général prépare, à l'intention des BCN, une collection des résolutions prises par les différentes Assemblées Générales. Ce document comprendra deux parties : les résolutions seront classées par ordre chronologique (année par année) et par objet. Il sera envoyé à tous les BCN pour leurs archives, qui seront ainsi classées partout de façon identique.

● Réunion continentale africaine

La conférence continentale africaine a été présidée par M. BERREJEB (Tunisie), vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol.

A la suite d'une discussion au sujet d'un document rédigé par le Secrétariat général, il est décidé qu'à l'avenir, dans l'ordre du jour des prochaines conférences régio-



Les délégations du Sénégal et du Venezuela

nales africaines, une place plus importante sera accordée aux questions concernant les stupéfiants. Il conviendrait aussi que le spécialiste des affaires de stupéfiants fasse partie de la délégation qui participera à la conférence régionale.

L'attention des délégués a été attirée sur la nécessité de mettre en œuvre les résolutions des Assemblées générales ; le Secrétariat général enverra aux BCN un questionnaire relatif aux problèmes rencontrés dans ce domaine.

Le réseau de télécommunications Interpol est exploité en morse en Afrique du Nord. Au cours de la dernière Assemblée Générale, il avait été estimé souhaitable de développer le réseau en Afrique, et particulièrement en Afrique de l'Ouest. Le Secrétariat général a renouvelé son offre d'examiner toute demande d'aide qu'il pourrait recevoir, notamment dans les domaines de la formation d'opérateurs et de la recherche des fréquences nécessaires.

Il a été enfin décidé que la prochaine conférence régionale aura lieu en 1978 en Tunisie.

● Réunion continentale américaine

La réunion continentale américaine a été présidée par M. KNIGHT (Etats-Unis d'Amérique), vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol.

Le réseau de télécommunications devrait se développer, dans l'avenir, dans la région des Caraïbes, comme suite à la conférence de Curaçao (Antilles Néerlandaises) qui s'est tenue en juin 1977.

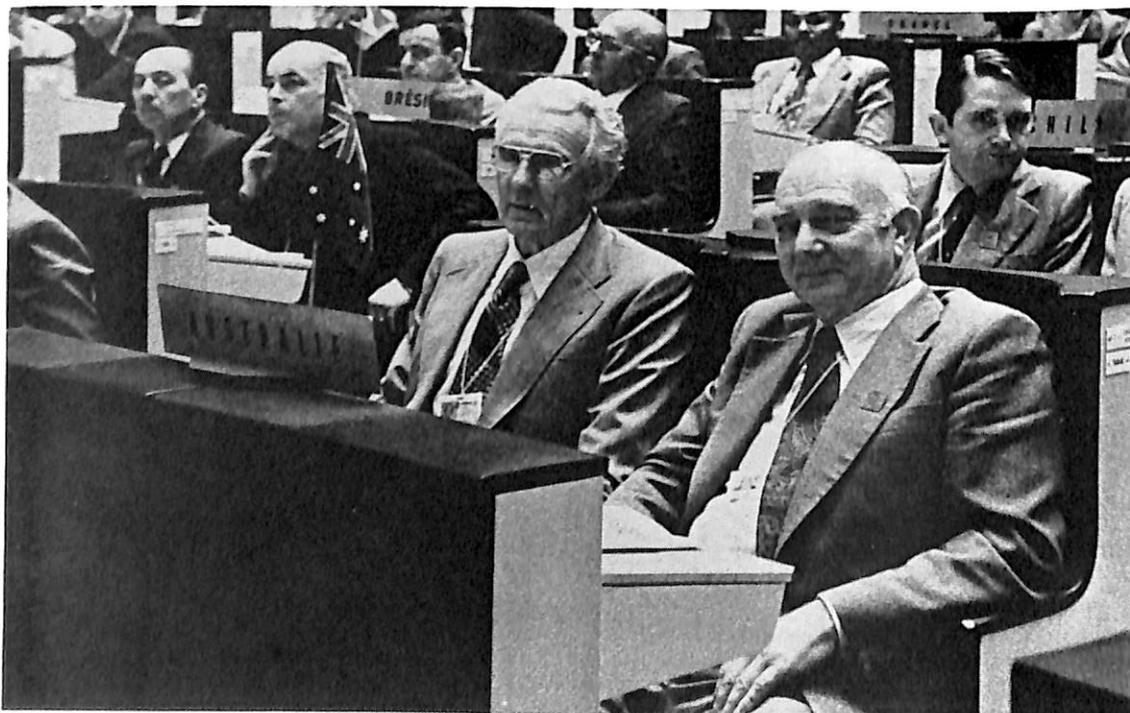
L'installation définitive de la nouvelle station régionale, en Argentine, sera terminée officiellement en octobre.

Les délégués ont entendu un compte-rendu de la 2^{ème} conférence des Caraïbes, fait par M. OLDENBOOM, délégué des Antilles Néerlandaises, qui a exprimé le souhait que de telles réunions se tiennent à l'avenir.

La nomination d'un officier de liaison a été décidée lors de cette conférence ; il conservera ses fonctions dans la police de son pays et consacra une ou deux semaines (une ou deux fois par an) à visiter la région.

Les activités de l'officier de liaison pour l'Amérique du sud ont été très efficaces ; comme il est appelé à de hautes fonctions dans son pays, le Venezuela, son remplacement a été décidé.

Au cours de la discussion, la question a été abordée de l'éventuelle création d'un bureau régional dans cette zone. Il s'agit là d'un problème qui pose de nombreuses questions délicates sur le plan de l'organisation matérielle et du budget.



La délégation de l'Australie

RÉUNION DES CHEFS DES BUREAUX CENTRAUX NATIONAUX

- **Projet de formulaire international d'identification**
- **Mise en observation et surveillance systématique des malfaiteurs internationaux**
- **Protection des hautes personnalités lors de visite à l'étranger par des personnels de leur pays d'origine**
- **Discussion sur les moyens d'assurer un meilleur fonctionnement de l'organisation - Questions de coopération journalière**
- **Les traites d'extradition**

Comme chaque année, les chefs des Bureaux Centraux Nationaux se sont réunis pour étudier différentes questions. M. OLUOCH (Kenya) a été élu pour présider la réunion.

- **Projet de formulaire international d'identification**

Le rapport du Secrétariat général établi à ce sujet déclare que le formulaire a pour but de faciliter l'échange d'informations entre BCN; il doit aussi servir à demander des recherches ou des vérifications.

Il est décidé que le projet de formulaire, amendé au cours de la discussion, sera adressé à tous les BCN à titre d'essai.

- **Mise en observation et surveillance systématique des malfaiteurs internationaux**

Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale qui s'est tenue à ACCRA en 1976, le Secrétariat général a rédigé un rapport concernant le système de diffusion des notices internationales et comportant un projet de circulaire destiné à annuler et remplacer toutes les instructions antérieures du Secrétariat général. Ce rapport est complété par un additif à l'exploitation des notices internationales par les BCN. Après discussion entre les délégués, ces deux documents sont adoptés par la réunion des chefs des BCN.

- **Protection des hautes personnalités lors de visite à l'étrangers par des personnels de leur pays d'origine**

Au cours de sa réunion à Accra, l'Assemblée Générale avait demandé au Secrétariat général d'étudier cette question.

Le rapport, présenté par le Secrétariat Général, est la synthèse des réponses de 60 pays à un questionnaire qui comprenait les questions suivantes :

- La protection, contre tout genre d'attaque, des hautes personnalités étrangères en visite dans votre pays, incombe-t-elle exclusivement aux autorités — de police ou autres — de votre pays, ou bien est-il admis que des personnels appartenant au pays d'origine d'une telle personnalité puissent se charger —

entièrement ou en partie — de cette tâche ?

- Dans cette dernière hypothèse, sous quelles conditions ces personnels étrangers sont-ils admis à intervenir dans votre pays, notamment ces interventions sont-elles réglées par un texte de portée générale ou bien cela fait-il l'objet d'accords dans chaque cas particulier ?
- Ces personnels étrangers, peuvent-ils avoir le droit de porter des armes à feu dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quelles circonstances et sous quelles conditions ce droit peut s'exercer.

Les réponses des pays ont été classées en trois catégories et il a été largement fait usage de tableaux permettant de restituer les diverses nuances apparaissant dans les réponses fournies.

Sur les 60 pays ayant fourni une réponse au questionnaire, 41 sont favorables à une certaine forme de coopération dans ce domaine, sans pour autant institutionnaliser celle-ci. Les 16 pays favorables à des mesures prises de façon unilatérale ne souhaitent vraisemblablement pas modifier la situation actuelle.

Les pays favorables à la coopération dans ce domaine, mais ne souhaitant pas se doter d'un traité international de type diplomatique qu'ils pourraient estimer trop rigide et risquant de figer la situation, pourraient envisager de conclure des "accords bilatéraux de police" qui auraient l'avantage de créer un cadre juridique d'action, tout en conservant la souplesse nécessaire à celle-ci.

L'étude effectuée par le Secrétariat général permet de dégager les conclusions suivantes :

- Prépondérance absolue de la responsabilité et de la compétence du pays-hôte dans l'organisation et le déroulement de toute visite d'une haute personnalité.
- Importance — en particulier pour toutes les visites revêtant un caractère officiel — des rencontres préalables à la visite entre services chargés, dans les pays concernés, de la sécurité afin de déterminer, dans la mesure du possible conjointement, les

modalités à adopter pour la sécurité du visiteur et de son escorte.

- Utilité qu'au cours et à la suite de ces entretiens soient examinées, le cas échéant, les questions relatives à l'octroi d'un permis de port d'arme par le pays hôte, et à l'autorisation d'utiliser des dispositifs portables de télécommunication dans ce pays.
- Possibilité éventuelle de définir le cadre de la coopération et d'en établir les règles par la voie d'accords bilatéraux.

Les délégués estiment que ce document a beaucoup éclairci le problème et décident d'en prendre acte.

• Discussion sur les moyens d'assurer un meilleur fonctionnement de l'organisation - Questions de coopération journalière

Une étude est actuellement en cours à ce sujet : une synthèse sera établie pour être présentée au prochain Comité Exécutif, en 1978.

• Les traités d'extradition

L'inscription de cette question à l'Ordre du jour de la réunion des

chefs des BCN a permis à ceux-ci d'échanger leurs points de vue sur cette importante question. Plusieurs délégués ont mis l'accent sur la lenteur des procédures d'extradition ; certains pays ont passé des accords bi- ou multilatéraux, qui améliorent les possibilités d'extradition. Certaines conventions agissent également dans le même sens.

En séance plénière, un projet de résolution est adopté par l'Assemblée sous la forme suivante :

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

CONSIDÉRANT les difficultés fréquemment rencontrées dans les démarches relatives aux demandes d'extradition ;

CONSTATANT que ces difficultés, et les retards souvent importants qu'elles occasionnent, peuvent avoir pour conséquence de rendre la demande d'extradition pratiquement sans effet, la personne objet de cette demande devant être libérée à l'expiration des délais légaux, et cherchant alors à se réfugier dans un autre pays, ce qui oblige à recommencer la procédure ;

CONSCIENTE des difficultés auxquelles se heurte en la matière l'harmonisation des législations ;

PERSUADÉE que la coopération entre services de police dans le cadre de l'O.I.P.C.-Interpol peut pallier, dans une certaine mesure les inconvénients signalés ;

DEMANDE aux Bureaux Centraux Nationaux d'attirer l'attention des autorités gouvernementales compétentes sur l'intérêt que présenterait une révision des Traités et Conventions internationaux d'extradition en vue d'une accélération des démarches, et d'une simplification des procédures dans la mesure compatible avec les principes du droit en vigueur ;

SOUHAITE qu'intervienne une amélioration de la coopération en ce domaine, notamment par la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux ;

RECOMMANDE aux Bureaux Centraux Nationaux d'apporter tous leurs soins à accélérer les échanges d'information en considérant les cas d'extradition comme particulièrement urgents.



A droite,
M. ESPINOSA (Argentine)
qui a été élu
au Comité Exécutif

MODIFICATION DU STATUT

Il est bien entendu que cette situation exceptionnelle prendra fin dès que les circonstances permettront le retour aux dispositions des articles 15 et 16.

La résolution suivante est adoptée à ce sujet par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 46^{ème} session à STOCKHOLM, du 1^{er} au 8 septembre 1977,

VU le rapport n° 4 sur le projet de modifications de l'article 17 du Statut et de l'article 41 du Règlement Général ;

VU le document AGN.46/PROJ/RES/STA présenté par le Comité "ad hoc" réuni en application de l'article 60 du Règlement Général :

ADOpte les conclusions de ce document ;

DÉCIDE que l'article 17 du Statut sera rédigé comme suit :

ARTICLE 17 :

Le Président est élu pour quatre ans. Les Vice-Présidents sont élus pour trois ans. Ils ne sont pas immédiatement rééligibles dans leur propre fonction ni dans celle de Délégué auprès du Comité Exécutif.

Si, par suite de l'élection du Prési-

dent, les dispositions des articles 15 (alinéa 2) et 16 (alinéa 3) se révélaient inapplicables ou incompatibles, on procédera à l'élection d'un quatrième vice-président de telle sorte que tous les continents soient représentés à la présidence. Le Comité Exécutif pourra alors comprendre temporairement 14 membres.

Cette situation exceptionnelle prendra fin dès que les circonstances permettront le retour aux dispositions des articles 15 et 16.

DÉCIDE que l'article 41 du Règlement Général sera rédigé comme suit :

ARTICLE 41 :

Si, pour une cause quelconque, le Président cesse d'être en mesure d'exercer ses fonctions, soit pendant les sessions soit en dehors des sessions, le Vice-Président le plus ancien dans sa fonction remplira les fonctions de Président par intérim.

En cas d'absence des vice-Présidents, les fonctions de Président seront confiées provisoirement à un Délégué auprès du Comité Exécutif désigné par les autres Membres du Comité Exécutif.

DÉCIDE que la personnalité élue en 1976 en qualité de Vice-Président "faisant fonction" continuera son mandat en qualité de Vice-Président.

Sur proposition du Comité Exécutif, et après avis favorable d'un comité "ad hoc" constitué en application de l'article 60 du Règlement général, l'Assemblée décide d'amender l'article 17 du Statut et l'article 41 du Règlement général, en vue de permettre, dans des cas exceptionnels de désigner temporairement quatre vice-présidents (au lieu de trois) pour que tous les continents soient représentés à la présidence.



La délégation du Canada

PROGRAMME DE TRAVAIL 1977-1978

Le Secrétaire Général a préparé un programme de travail pour la période 1977-1978 (c'est-à-dire jusqu'à la prochaine Assemblée), qui est soumis à l'Assemblée Générale.

Ce document comporte de très nombreuses rubriques; nous en énumérons ici quelques unes :

- Extension et modernisation de la station centrale.
- Rédaction et mise en service d'un règlement de la radiotélégraphie à impression directe.
- Poursuite des études sur le système " F.I.R. ".
- Cycle de formation des agents de Bureaux Centraux Nationaux - Langue anglaise (novembre 1977).
- Possibilité d'intervention rapide des Bureaux Centraux Nationaux (suite).
- Colloque sur l'informatique dans la police (décembre 1977).
- Conférence régionale et conférence des chefs de services de stupéfiants Europe (janvier 1978).
- Conférence régionale africaine (1978).
- Colloque de police scientifique.
- Colloque sur la prévention des actes illicites contre l'aviation civile.
- Colloque sur la prévention du crime.
- Etude en vue d'améliorer les échanges d'informations entre Bureaux Centraux Nationaux.
- Réédition de la brochure " Immatriculation des véhicules automobiles ".
- Publication de la série " Extra 600 " (suite).
- Edition des résolutions adoptées par les Assemblées Générales (par année, par objet).
- Inventaire des programmes de recherche et des études effectuées dans le domaine de la police.
- Les écritures standard.
- Etude comparée des pouvoirs de la police en matière d'interrogatoire des personnes (victimes, suspects, auteurs d'infractions, témoins, etc...).
- Mise à jour de la brochure " Recherches en cours dans les laboratoires de police scientifiques ".



Le Président Carl PERSSON
avec M. Sven ROMANUS,
Ministre de la Justice
et Madame.

- Travaux consécutifs au 4^{ème} colloque de police scientifique (collection de spectrogrammes).
- Etude sur la participation de la police aux activités de prévention du crime déployées par les organismes autres que la police.
- Rôle et situation de la femme dans les services de police.
- Cycle de formation des agents de Bureaux Centraux Nationaux

(Français, Espagnol) - (novembre 1978).

- Etude sur le rôle de la police dans la prévention de l'abus des drogues.
- Révision de l'enseignement audio-visuel sur les stupéfiants.
- Moyens techniques à utiliser dans l'enquête, en particulier pour les stupéfiants.

- Conférence des chefs de service spécialisés dans la lutte contre le trafic international des stupéfiants en Amérique latine.

Mis au voix, le programme de travail est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

ÉLECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

L'Assemblée est appelée à élire un délégué pour l'Amérique au Comité Exécutif. M. ESPINOZA (Argentine) est déclaré élu.

MM. BENHAMOU (France) et THOMSEN (Danemark) sont élus commissaires aux comptes et M. SCHANEN (Luxembourg) en qualité de suppléant.

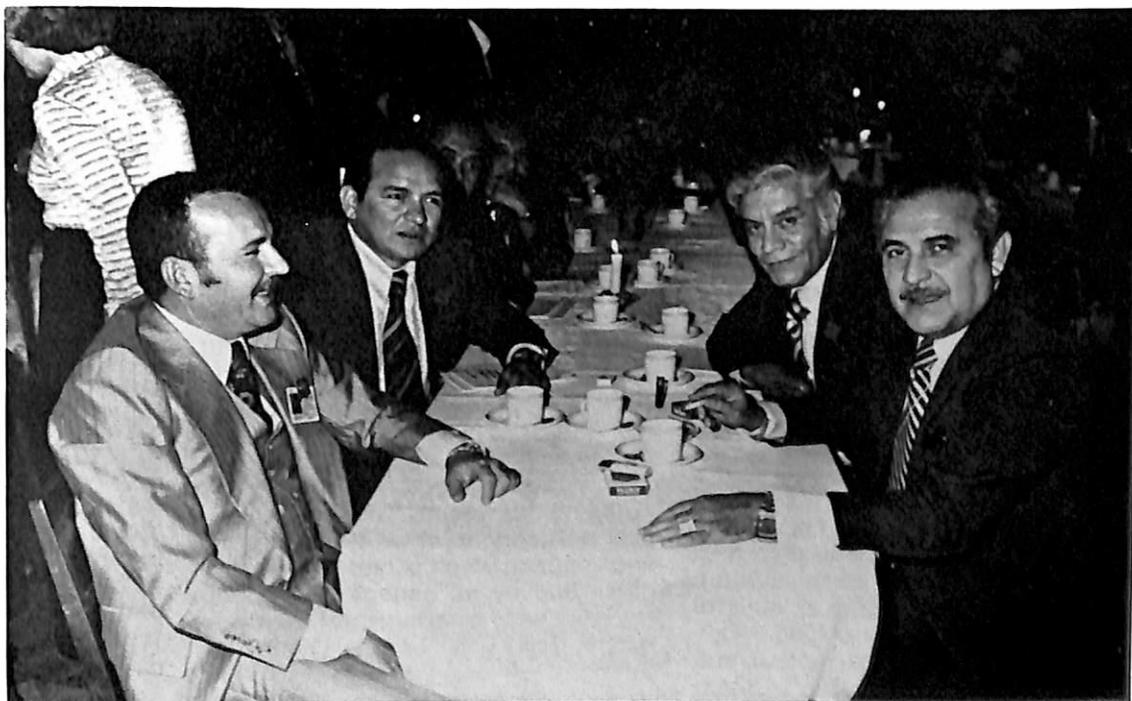
Le délégué du PANAMA, officiellement mandaté par son gouvernement, invite l'O.I.P.C.-Interpol à tenir sa 47^{ème} Assemblée Générale à Panama en 1978. Il remercie la délégation du Kenya, dont la courtoisie a permis à son pays de présenter sa candidature pour 1978.

L'Assemblée accepte à l'unani-

mité la proposition du délégué de PANAMA.

Le Secrétaire Général, au nom de toutes les délégations présentes, remercie le Président PERSSON et la police suédoise, ainsi que tous ceux qui ont permis que cette Assemblée se déroule dans les meilleures conditions.

Tirant la conclusion des débats, le Président PERSSON rappelle les importants problèmes qui ont été débattus, permettant ainsi de renforcer la coopération internationale. Après avoir remercié les interprètes et le personnel qui ont contribué à la réussite de cette conférence, le Président déclare close la 46^{ème} session de l'Assemblée Générale.



M. AROSEMENA qui a invité l'Assemblée Générale à se réunir à Panama en 1978, entouré de ses collègues d'Amérique Centrale.

Autour de la conférence



SVRIGEHUSET (Maison de la Suède)

En se rendant à l'Assemblée Générale de STOCKHOLM, les délégués se doutaient bien que le sens de l'organisation des suédois leur faciliterait la tâche et ils purent s'apercevoir, dès l'arrivée à l'aéroport d'ARLANDA, que cette réputation n'était pas usurpée.

Comme une machine bien huilée, qui fonctionne parfaitement, l'opération : "Assemblée Générale" commençait et, tout au long de leur séjour, les participants purent s'apercevoir que tout avait été étudié dans les moindres détails.

Photographiés à l'arrivée, ils furent munis de l'insigne de l'Assemblée Générale, d'une carte d'identité avec photo en couleur, et d'un porte-documents contenant toutes les informations nécessaires à leur séjour... y compris les menus du restaurant.

Une petite brochure, dont la couleur bleue rappelait l'uniforme des membres du comité d'accueil, permit à chacun de connaître avec précision le programme des activités prévues.

*
**

Les travaux se déroulèrent dans le nouveau Palais du Parlement, situé au centre de la ville, magnifique immeuble bâti dans un style résolument moderne et doté d'installations qui se révélèrent très efficaces.

Un excellent restaurant en libre-service était à la disposition des délégués, ainsi qu'une banque, une poste, une agence de voyage et un centre d'information.

*
**

La séance inaugurale fut rehaussée par la présence de S.M. le roi de Suède, qui avait ainsi tenu à manifester son intérêt pour les travaux de notre organisation. Le président de l'O.I.P.C.-Interpol, M. Carl PERSSON et le ministre de la Justice, M. Sven ROMANUS, accompagnaient le souverain.

*
**

Un cocktail, offert par le Président PERSSON, aux délégués, permit à ceux-ci de visiter en détail les locaux abritant la direction nationale de la police suédoise et de retrouver les chœurs de la police, qui avaient chanté l'hymne national lors de la séance inaugurale.

Ce cocktail, comme l'annonçait une notice explicative, était réellement "différent", car il permit



Bateaux de plaisance dans l'archipel de Stockholm

d'admirer des installations en tout point exemplaires : magnifique piscine ; salles de gymnastique et de sports ; ordinateurs, etc...

Un musée de police très intéressant et une exposition artistique des œuvres de policiers contribuèrent également au succès de ce premier contact, qui permit à beaucoup d'apprendre leur premier mot de suédois : " SKOL " !

*
**

La soirée au théâtre du château de DROTTNINGHOLM fut aussi fort appréciée. Cette charmante scène, qui fut inaugurée en 1766, compte parmi les plus profondes du pays (19 mètres) et offre de grandes possibilités de changements de décor. En 1920, la machinerie fut dotée de nouveaux cordages, mais tout fonctionne encore comme autrefois ; c'est le seul théâtre au

monde qui possède encore une telle machinerie du XVIII^{ème} siècle.

Ce fut une soirée " hors du temps ", où les costumes des musiciens et des ouvreuses, les habits et les perruques poudrées donnaient une impression irréelle. Le décor ainsi planté, c'est avec des applaudissements unanimes que furent accueillis le corps de ballet de l'Opéra royal et l'orchestre de la cour, dans un ballet pantomime qui plongea les spectateurs dans le ravissement.

A l'entracte, devant un verre d'un excellent vin, les délégués purent se mêler à la troupe et complimenter les danseurs. Le succès de ce spectacle est tel que la salle avait été, dit-on, retenue un an à l'avance.

" Ne rien laisser au hasard ", tel semble être le secret d'une parfaite réussite et la devise de nos amis suédois.

*
**

L'excursion en bateau dans l'archipel, accompagnée de démonstrations des hélicoptères et vedettes de la police, ne devait également rien au hasard, pas plus que l'organisation du copieux buffet et la brochure explicative sur les " smögasbord " ... et la façon de les manger.

Le soleil brilla pendant toute la journée et, du haut de l'immense navire (le SVEA CORONA), au son des orchestres dynamiques de la police de Stockholm et de celle de Dalécarlie, les participants purent admirer les nombreuses îles (il en existe 24.000 dans l'archipel) entre lesquelles évoluaient les voiles multicolores des bateaux de plaisance.

*
**

Les délégués purent également apprécier l'ambiance amicale et détendue qui régna lors du banquet

qui leur fut offert par le ministre de la Justice, M. Sven ROMANUS, dans les locaux prestigieux de l'hôtel de ville de Stockholm, et qui leur permit de faire connaissance avec la cuisine suédoise.

L'orchestre et les chœurs de la police prêtèrent à nouveau leur concours à cette soirée fort appréciée, tant au point de vue artistique qu'au point de vue gastronomique.

*
**

Entre les séances de travail, les délégués purent apprécier la capitale de la Suède, que ce soit le centre animé de la ville nouvelle, avec ses immeubles à l'architecture audacieuse, ou la vieille ville, qui est encore le Stockholm du Moyen-Age. Mais il est impossible, en si peu de temps, de faire toutes les visites que l'on souhaiterait.

Les amateurs de beaux monuments avaient fort à faire : Palais Royal ; Parlement ; Cathédrale et vieilles églises... La seule visite des musées (cinquante deux musées et autres monuments publics attendent les visiteurs !) aurait exigé plus d'une semaine. Citons simplement, pour mémoire, le musée nordique (et son accueillante cafeteria), où se trouvent de riches collections relatives à l'évolution de la culture nordique ; le musée national ; le musée d'art moderne, etc.

Mais peut-on parler de Stockholm sans au moins mentionner le WASA et SKANSEN ?

Le WASA est un vieux navire de guerre (armé de 64 canons) qui sombra dans le port, le jour de son lancement, le 10 août 1628. L'épave, repérée en 1956 par un ingénieur naval, archéologue amateur, Anders FRANZEN, fut remontée en 1961 (grâce à des prodiges de technique) et transformée en musée, auquel est annexée une exposition donnant des informations sur la vie à bord (le WASA avait un équipage de 437 hommes).

Cette opération a eu pour but de redonner au vaisseau l'aspect qu'il avait en 1628. On y voit l'équipement d'un marin, des pièces de monnaie, du mobilier, de l'outillage, des utensiles divers et même la table du commandant.

Toutes ces découvertes sont extrêmement importantes sur les plans historique et sociologique et fournissent de précieuses indications sur la façon de vivre, et même le coût de la vie en 1628. Plus de 700 sculptures, parmi celles qui ornaient le navire, ont été retrouvées et sont entretenues avec soin.

SKANSEN est un musée en plein air où ont été transportées (ou reconstituées) de vieilles fermes, des églises et des monuments anciens provenant de diverses régions de Suède. Des artisans exercent leur métier sous les yeux des visiteurs, qui peuvent ainsi se faire une idée de la vie d'autrefois. Un petit zoo, des attractions et un grand restaurant se trouvent également dans ce parc, d'où l'on a une magnifique vue sur Stockholm.

Autre curiosité célèbre : la tour KAKNÄS d'où, à 155 mètres d'altitude, on domine la ville et ses environs. Cette tour abrite un émet-

teur de radio et de télévision, un restaurant et deux terrasses panoramiques.

Citons encore MILLES GÅRDEN : c'est la maison (devenue musée) où vécut le sculpteur MILLES et où sont maintenant exposées ses œuvres. Les jardins s'étagent en terrasses au-dessus du port et sont agrémentés de tonnelles fleuries et de fontaines ; ils laissent au visiteur un souvenir émouvant, car on y retrouve la volonté de l'artiste d'unir, en ce lieu, les pays du Nord et ceux du Sud.

C'est sur cette vision prophétique que nous quitterons Stockholm où, grâce à l'efficacité de nos hôtes suédois, l'Assemblée Générale a pu se tenir dans les meilleures conditions.

Aussi est-ce de tout cœur que nous les en remercions et que nous leur disons "SVERIGE är vackert" (La Suède est belle).



Inscription runique sur une pierre.



Centre culturel de Stockholm

LISTE DES PAYS OU TERRITOIRES ET DES OBSERVATEURS AYANT PARTICIPÉ AUX DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ALGERIE, ALLEMAGNE FÉDÉRALE, ANTILLES NÉERLANDAISES, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHREIN, BANGLADESH, BELGIQUE, BENIN, BIRMANIE, BRÉSIL, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, EMPIRE CENTRAFRICAÏN, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, COREE, CÔTE D'IVOIRE, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GHANA, GRECE, GUATEMALA, HAUTE-VOLTA, HONDURAS, INDE, INDONESIE, IRAK, IRAN, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, KOWEÏT, LESOTHO, LIBERIA, SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYAH, LUXEMBOURG, MALAWI, MALAYSIA, MALI, MALTE, MAROC, ÎLE MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, NEPAL, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OMAN, OUGANDA, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, QATAR, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, RUANDA, SENEGAL, SEYCHELLES, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAM, SWAZILAND, SYRIE, TANZANIE, TCHAD, THAÏLANDE, TRINIDAD Y TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UNION DES ÉMIRATS ARABES, URUGUAY, VENEZUELA, YEMEN, YOUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE.

Observateurs :

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPEFIANTS
- CONSEIL DE COOPÉRATION DOUANIÈRE
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
- ORGANISATION PANARABE DE DÉFENSE SOCIALE
- CONSEIL DE L'EUROPE
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRANSPORTEURS AÉRIENS
- INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CHIEFS OF POLICE
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT PÉNAL
- SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POLICES DES PORTS ET AÉROPORTS